

Harangue des habitans de la paroisse de Sarcelles; au Roy / [Nicolas Jouin].

Contributors

Jouin, Nicolas, 1684-1757

Publication/Creation

Aix : J.-B. Girard, 1733.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/f245f7ak>

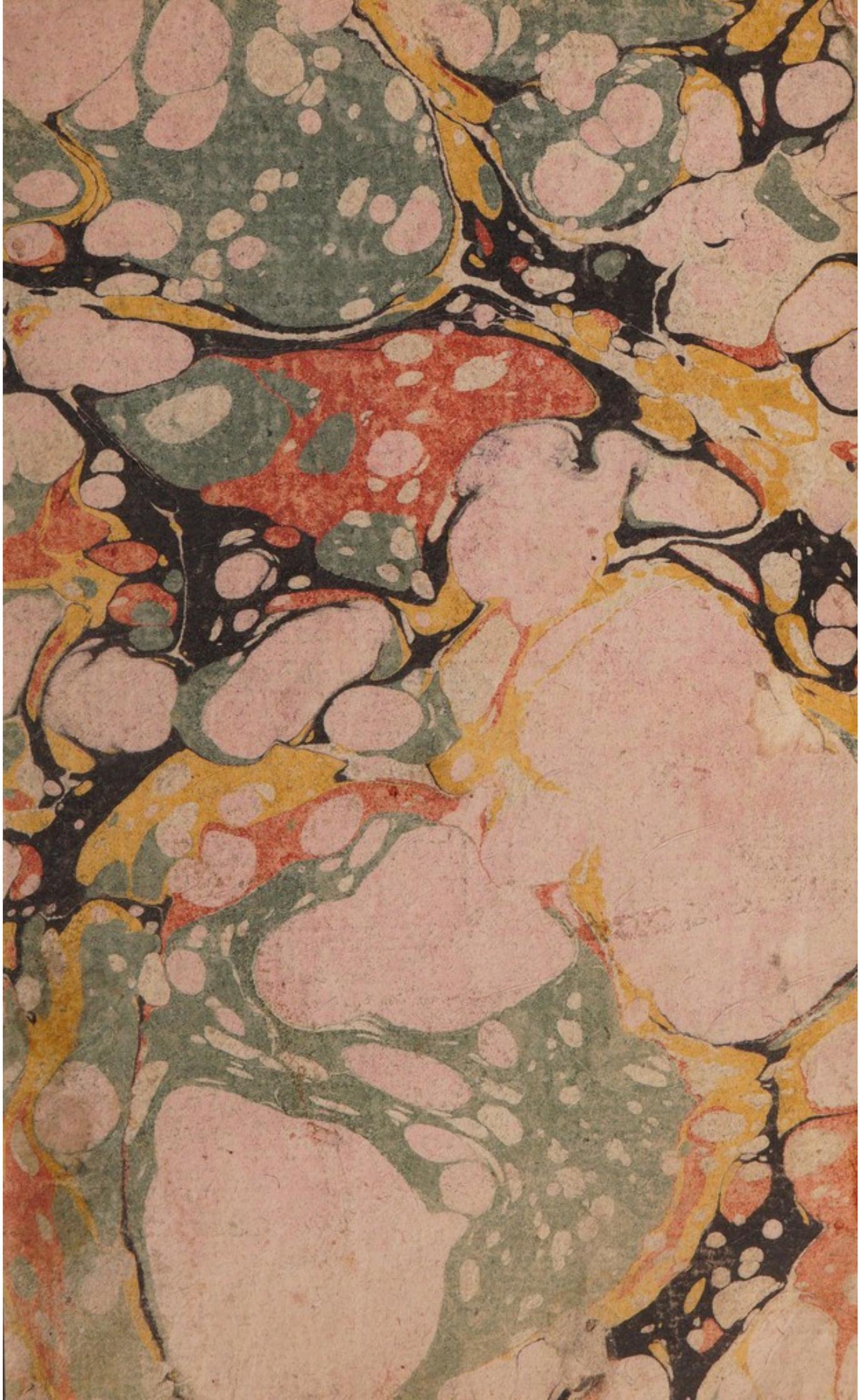
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>



20666/A L. L. V. V. V. 18/j.

By Newton Simon

pm 120

64197

HARANGUE

DES HABITANS

DE LA PAROISSE

DE SARCELLES¹

AU ROY.

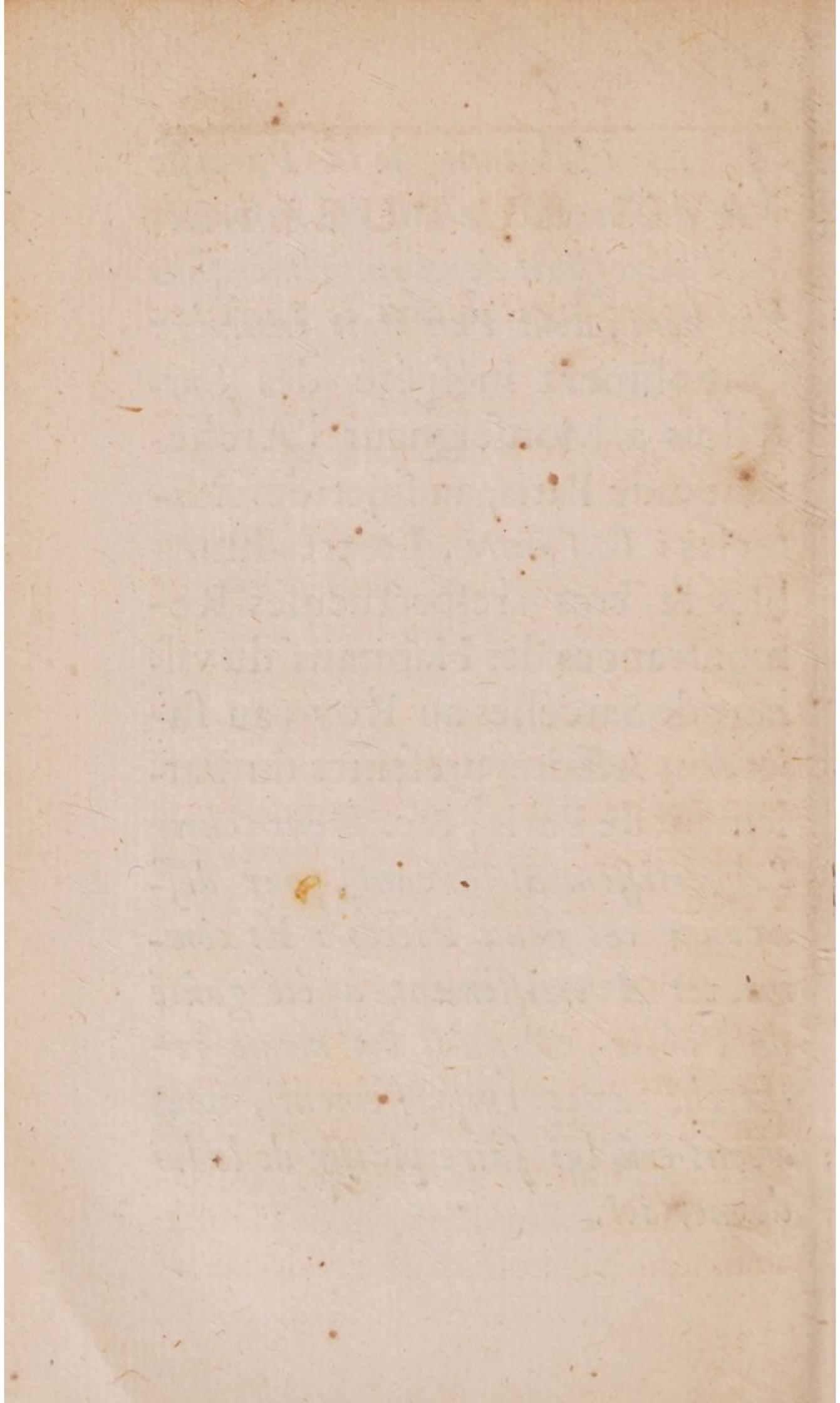
[A] AIX,

Chez JEAN-BAPTISTE GIRARD, rue
de Bret, à l'Enseigne du Herault,
vis-à-vis le Tronc Fleury.

M. DCC. XXXIII.



L Es Habitans de la Paroisse de Sarcélles aiant été informés qu'il paroissoit deux imprimés sous leur nom, dont l'un étoit intitulé : Compliment inespéré des Sarcellois à Monseigneur l'Archevêque de Paris, au sujet des Miracles : Et l'autre, Les très-humbles & très-respectueuses Remontrances des Habitans du village de Sarcélles au Roy, au sujet des Affaires présentes du Parlement de Paris, &c. firent courir l'Avertissement suivant, pour désavouer ces deux Pièces : Et comme cet Avertissement a été goûté du Public, & qu'il l'a même recherché avec empressement, nous avons crû lui faire plaisir de le lui donner ici.



AVIS AU PUBLIC

De la part des Habitans de Sarcélles.

C Laude Fetu notre biau - frère
viant de nous luire une çar-
taine intitulation qui porte : *Trés-
humbles & très-respectueuses Remon-
trances des Habitans du Village de
Sarcélles au Roy, au sujet des Af-
faires, &c.* Et pis core un autre qui
chante : *Compliment inéspéré. . .* Je
fons tombez de notre haut en voyant
que des gens se garmentont de nous
faire parler, quand je ne songeons
à rian. Il est bian vray que j'ons
fait troüas Complimens à Monfi-
gneur de Ventremille, mais itan
c'est tout. Il est bian vray core que
j'ons intention d'aller, & que j'irons,
Guieu aidant, à Varfailles, pour
avoüar l'honneur d'ôter notre Cha-
piau à notre bon Roy, mais jarni je
nous baillerons bian de garde de ly.

parler comme ces gens-là ly parlont : c'est une honte. Morguïé faut que ce soit queuques molotrus de Payfans, de queuque méchant Hamiau du côté de ste Brie - Pouilleuse, qu'ont voulu nous contrefaire ; mais jarnigüé ce sont des mal-embouchez, qui feriont plus mieux de se mêler de parler à leux Bœufs, que de vouloüiar parler à un Roy, & à un Roy comme le nôtre.

Je prions ceux qu'auront aïeu la simpléffe de bouter leur argent à ces deux vilaines moûlations-là, & la patience de les luire, de ne pas croire qu'alles venont de nous. Les gens éspritez vouïaront bian en les récomparant avec les nôtres, que je ne sons pas capables de parler si peu réspéctueusement devant notre bon Roy, ni de ly dire des choses si grossièrement plates.



LES HABITANS
DE LA PAROISSE
DE SARCELLES
AU LECTEUR.

VElà , ami Lufieur , ce qui s'appelle notre Harangue au Roy. Alle eft bonne , ou alle ne vaut guère , mais talle qu'alle eft , alle viant veritablement de notre eftoc , & non pas fte çartaine moûlation qu'a paru igna queuques deux ou troüas moüas. Je n'ons garde pour ça de vouloüar prifer la nôtre. Faudroit être de Grands je ne fçai qui , & avoüar bian de l'orgüeilleufeté. Si les plus grands Esprits font bian empêchez , quand ils veulent faire queuque chose pour notre bon Roy , comment nous , qui n'ons point com-

me eux, ce qui s'appelle la lecture en main, je pourrions-t-ils faire queuque chose qui fût digne de ly? Mais tout du moins je ne ly parlons pas avec une si talle irrévérence, & je ne pardons pas le respect devant ly, comme font ceux qu'avont enraimé ste moulation-là, en ly adressant des paroles qui bléssent l'honnesté, & la bianseïance, & que je ne voudrins pas pernoncer en devisant entre nous; ça qui se voüarra en nous luisant.

Je n'aurions pas aieu le petit mot à dire, si ces gens-là avient parlé en leur nom, & qu'ils se fussient baillez pour ce qu'ils sont. Quand ça qu'est comme ça, chacun est loüangé, ou blâmé parguié selon qu'il a bian ou mal fait; mais morguié ça nous a tint rudement au cœur, voyez - vous, quand j'ons vû qu'ils se vantient d'être nous, tandis que je ne sçavons tant seulement pas d'ou qu'ils sont. Ils avont aieu l'impartinence de nous voler notre nom, &

en place ils nous avont baillé leux ouvrage, parce qu'ils n'en sçavient que faire. Ça qu'est-il biau entre nous? Palsanguié, comme dit l'autre, qu'a fait les enfans les barce. Je ne baillons point nos enfans à d'autres, mais je n'avons que faire nan plus de ceux de nos voisins.

Faut vous dire que justement & à point dans ce tems-là, j'étions après à étudier notre alleçon, pour aller faire la révérence à notre bon Roy; & s'en a quasiment rian fallu, en voyant ça, que je n'ayons jetté le manche après la coignée, & que je n'ayons tout laissé-là; mais ça nous a un petit brin rebouté le cœur au ventre, quand j'ons vû que les connoisseurs avont bian sçû dire que ces gens-là n'étaient pas nous, & qu'an avoit bian sçû dans le monde faire la discarnation de notre magnière d'aveuc la leur. Mais en velà quatre fois plus qu'il n'en faut sus unemoûlation qui n'auroit jamais dû être moulée, & qui ne l'auroit jamais été.

si le Claude Fetu de ces gens-là avoit été un Claude Fetu comme il faut.

Le nôtre, qu'est notre biau-frere, nous venit dire l'autre jour, qu'ignavoit des gens par le monde qu'étoient tout ébouriffez contre nous, & qui disoient de quoi que je nous garmentions de parler sus les affaires du tems; que je ferions bian plus mieux de dire notre Chapelet, & de laisser la fusée à démêler aux Docteurs, & à les ceux qui sçavont luire dans le latin: qu'igna tant de biaux livres moulez dans la perfection, là où qu'an peu apprendre ce qu'il faut croire dans toutes ces affaires-ci, sans qu'an nous voye itou nous ingénier d'écrire sus des choses qui surpassont notre capableté.

Je portons, an peut dire, grand honneur & révérence aux honnêtes parsonnes qui disont ça, mais je ne sions pourtant pas tout à fait, ce qui s'appelle bian battus de leux raisons, & là-dessus j'ons à dire.

1^o. Que ça n'est point au-dessus

de notre capableté de voüar ce que je voyons , pisque je le voyons ; or je voyons que le bon Guieu & l'Eglise sont abandonnez par quasiment tout le monde : que les bons Sarviteurs de Guieu sont chaffez , emprisonnez , excommegniz , &c. Que les ceux qu'an parlécute comme ça , sont les ceux qu'il faut croire , pisqu'ils n'enseignont que ce que M. Pâris a fait & enseigné : que ce que M. Pâris a fait , est ce qu'il faut faire , pisqu'en le faisant il est devenu Saint : qu'il est Saint , pisqu'il fait des miracles : qu'il fait des miracles , pisque je les ons vûs ; & ces miracles sont bian çartains , quand ce ne seroit que parce que M. Ventremille ne veut pas les examainer , maugré toutes les femonces que ly en avont faites Messieux les Curez de Paris , parce qu'il sçait bian morguié que s'il les examainoit , il seroit contraint de voüar clar ; & c'est ce qu'il ne veut pas. Il ressemble , voyez-vous , à de çartains aveugles qu'igna dans

les Quinze-Vingts, qui serient bian fâchez de n'être pas aveugles, parce que leux aveugleté est leux gagne-pain, & que s'ils n'étoint plus aveugles, ils ne sçauriont plus qu'eu méquier faire.

2°. Je sçavons bian qu'igna de biaux Livres qui difont à merveille tout ce que faut sçavoïar pour ne pas écouter tous ces affronteux d'Evêques, & d'Eglifiers qui se pardont, & qui veulent pardre les autres. Notre biau-frère nous les a lûs, & c'est dans ces Livres-là que j'ons appris ce que je sçavons ; mais tout le monde n'est pas d'himeur de les luire. Gna des gens qui ne luiriont jamais, s'ils ne trouvioint en luiisant queuques gaufferies par ci-par-là, pour les mettre en goût, ou queu-chose enfin qui les fasse rire ; & c'est justement ce que fait notre baragoüinage. An dit qu'il fait rire les gens les plus espritez, & comme ça ils apprenont en riant ce que j'ons appris bian serieusement. Gn'en a.

d'autres qu'avont sans fin & sans relâche le nez dans la lecture, qu'en pardont par magniere de dire, le boire & le manger, & qu'avont la maine toute renfrongnée à force de luire & d'écrire. Hé bian ! en luisant nos Harangues, ça leux fart de délasement ; ça les ragailardit, & ils retornont après ça à l'ouvrage, comme un Cheval retourne à la charuë, quand an l'a laissé un petit brin gambader au mitan d'un Pré. Et pis ils sont bian aise itou de voüar que leux biaux Ecrits portent du fruit jusque dans les Villages. Gna core une chose à considérer, & qu'est la plus principale ; c'est que ça fart à confondre les Annemis de la verité : car si de chetifs Payfans comme nous autres, sont capables de les battre en rüaine, & de leux faire voüar leux bec - jaune, faut que leux cause soit bian mauvaife. Ils devrnt être bian ahontis de se voüar repouffez par des gens comme nous, & de n'avoüar autre chose à nous

opposer, sinon des menfonges atroces, ou de mauvaises Comédies qui ne font rire que les Libartins, & dans lesquelles ign'auroit pas le mot pour rire, si gn'avoit point d'impieté.

3°. Quant pour à l'égard de ce que je ferions mieux de dire notre Chapelet, & de laisser la fusée à démêler aux Docteurs, & à les ceux qui sçavont luire dans le Latin: Hé! parguié! l'un n'empêche pas l'autre. Sans reproche au bon Guieu, & à la bonne Vierge, je tâchons de dire de notre mieux notre patinôtre le soïar & le matin, & par ci-par-là itou notre Chapelet, & pis queuques autres çartaines Prieres que j'ons apprins par cœur, & qui sont moullées dans de biaux Livres; mais passanguié ça n'empêche pas que je ne nous garmentions itou un petit brin des Affaires. Alles sont d'une si tellement grande conséquence, qu'igna ne si grand ne si petit, qui ne soit obligé d'y prendre part, &

de fouquiendre le parti de la verité
 chacun en sa magniere, & selon le
 petit entregent que le bon Guieu ly
 a donné : alles sont si étenduës,
 qu'igna de la besogne pour tout le
 monde ; & pis enfin j'ons toujours
 oüi dire, qu'en toutes choses un pe-
 tit brin d'aide ne nuit point.. Oh
 mais! c'est aux Docteurs à faire st'of-
 fice-là ? d'accord. Mais si une par-
 tie des Bangers étoit égorgée ou é-
 tropiée, & que l'autre partie s'en-
 tendît avec les Loups, faudroit il
 que les Troupiaux se laississent man-
 ger la laine sus le dos, par faute de
 se défendre, s'ils le pouvoient faire,
 sous l'ombre que c'est aux Bangers
 à faire st'office-là ? Ou si la plûpart
 des Gardes de notre bon Roy avient
 été malheureusement tuez ou faits
 Prisogniers, & que les autres l'euf-
 sient parfidieusement abandonné ;
 faudroit-il que les simples Soudars
 l'abandonnissent itou, plûtôt que
 d'approcher sa Sacrée Parsonne, &
 de la garder, sous l'ombre que c'est

à de plus gros Monsieux qu'eux à
 avouïar st'honneur-là: C'est tout fin
 comme, notre cher ami Luiseur.
 Gna point de régle sans excepta-
 tion. J'aurions bian des affaires à
 vous dire sus st'article-là, mais j'ap-
 préhiandons de vous ennuyer. Ima-
 ginez-vous tout ce que je pourrions
 vous dire, & prenez que je vous
 l'ayons dit, *Dicton puta*; & qui plus
 est, si tout ce que je venons de vous
 dire ne vous duit pas, prenez que
 je n'ayons rian dit. Aguien,

 H A R A N G U E

Des Habitans de la Paroisse

D E S A R C E L L E S ,

A U R O Y .

P Ar la marguie, Notre bon Maître,
 Je fons bian hardis de paraître
 Devant un si grand Roy que vous !
 Je sçavons que c'est pas à nous,
 Chetifs Payfans de Village,
 Aveuc notre baragoüinage,
 A nous garmenter nullement
 D'ouvrir la bouche seulement
 Devant la Majesté Royale.
 Faudroit une langue plus balle
 Que celle de ces biaux Difeux,
 Et de ces habiles Plaideux,
 Pour parler aveuc bianseïance
 En votre Royale présence :
 Mais que faire, notre bon Roy ?
 Bian souvent, par la tâtigoy,
 Quand vous avez par les Montagnes,
 Par les Forests, & les Campagnes

Galvaudé tout un jour enquier
 Pour attraper un Sangueglie,
 Ou bian queuque autre Bête, fuche
 Le gros pain bis de notre huche
 Morguie plus de plaisir vous fait,
 Que ce biau petit pain mollet
 Qu'an vous sart à votre ordinaire.
 Eh ! pourquoy ça ? le biau mystère !
 Eh ! c'est par la jarnicoton
 Le changement de corbillon,
 Et pis la faim ; [car an est homme
 Tout Roy qu'an soit.] C'est tout fin com-
 me.

Dans votre cheux-vous tous les jours
 Vous n'entendez que biaux discours,
 Que propos fins : mais aussi dame !
 Ça n'a , voyez-vous bian , que l'ame ;
 Ça qu'est plus liger que le vent ,
 Et ça passe dans le moment :
 Mais pour nous par la tétiguienne ,
 J'appuions fort, pour que ça quienne.
 Nos mots sont des mots au gros fas ,
 Mais sanguié qui ne laissent pas
 Que d'avoïar de la succulence.
 Ce sont morciaux de résistance,
 Qui la grosse faim appaisent ,
 Et si nianmoins ragoûtont
 Bian des gens que gna dans la France,
 Par leux nouvelle harmoniance,
 Leux simpléffe , & leux bonne foy.

Excusez donc, notre bon Roy,
 Si j'avons annui l'assurance
 De vous faire la révérence.
 Je ne sions que des Païsans,
 Mais jarniguié, j'ons là-dedans
 La çarvèlle mieux avifée,
 Et l'ame cent fois mieux placée,
 Que d'aucunes gens que l'an voit,
 Et que je montrerions au doigt
 Pour une éplingue, si le faire
 Etoit un tantet nécessaire.
 Ces gens-là de leux propres yeux,
 Comme nous voyons, & cor mieux
 Ce que je voyons, mais samblure,
 Tandis que chacun d'eux vous jure
 Eternelle fidalité,
 Et qu'ils portont à leux côté
 Un far, difont-ils, pour défendre
 Leux Roy; qu'ils sont prêts à répandre
 Pour ly, pour l'Etat, tout leux sang;
 Tandis que chacun se fait blanc
 De son épée, à les entendre,
 Pas un n'oseroit entreprendre
 Seulement d'ôter le bandiau
 Que vous a mins dès le barciau
 Sus les yeux un vilain parfide,
 Qui comme par la main vous guidez
 Comme an guide un Colin-mai lard,
 Drait vars l'abyme, où ce Caffard
 Aveuc l'Enfar d'intelligence,

Veut vous jeter avec la France :
 Ces gens qu'avont tant de fiarté,
 Qui vantont tant leux nobleté,
 Qui pour une petite mouche
 Qui bourdonnera , pour un louche ,
 Qui les lorgnera de travars ,
 Font jusqu'au bout de l'univars
 Sonner le brit de leux vengeance ;
 A qui vous faisez accüeillance ,
 Que vous traitez de vos Cousins :
 Ces gens plus petits que des Nains
 Devant ly , faifont la courbétte :
 Il leux commande à la baguette :
 Et les feroit , ce vieux Rigris ,
 Fourer dans un trou de Souris.
 Oh ! jarniguié , Notre cher Maître ,
 Pisqu'à l'encontre de ce Traître
 Pas un Chat n'oseroit souffler ,
 J'allons donc nous autres parler ,
 Débrouïtler toute la bagarre ,
 Et montrer à toute la tarre
 Que si nos Monfieux font trembleux ,
 Morguié je ne fons pas comme eux.
 Comme an n'apprend pas la magniére
 Parmi le chaume & la briére
 De parler aux Rois , voyez-vous ,
 J'avions crû bian faire tretous
 De nous en aller à la Ville
 Vars ce gros Monfieu Ventremille
 Notre Archevêque , à celle fin

De ly raconter tout le fin
 Des affaires qu'an manigance
 Contre vous & contre la France,
 Contre l'Eglise & le bon Guieu.,
 Palsanguié j'avions-t-il pas glieu
 De croire que ce bon Apôtre
 Feroit mieux son devoïar qu'un autre ?
 Qu'il s'en iroit du même pas
 Vous avartir tout sus le tas ?
 Je ly croyins ses grégues nêttes,
 Mais guiabile-zo ! sur ses tablettes
 Ça n'étoit pas, pas ça n'étoit !
 D'autres pouïas plus secs il avoit.
 Vrament depis j'ons ouï dire
 Par de grands Esprits, que le Sire
 Pour re-ausser cor son état,
 Va de fois & d'autre (a) au Sabat ;
 Qu'il ne se plaît qu'aux assemblées,
 Aux attroupemens, aux veillées
 Que dans une de leux Maisons
 Tenont les Chefs de ces Démons
 Qu'an voit depis un tems sus tarre.
 Comme eux il fait le tintamarre :
 Heurle, beugle, & ce qui leux plaît ;
 Pour qu'ils le fassont plus qu'il n'est.
 Tout du moins c'est-là l'esperance
 Dont ils barçont sa grosse pance,
 Palsanguié pauvres insensez

(a) Ruë saint Antoine, vis-à-vis la ruë Culture
 sainte Catherine.

Je nous étions bian adrêsséz !

Pis donc morguié que dans la vie
 An ne sçait à qui l'an se fie,
 De peur d'être core attrappez,
 Je nous fons tretous attroupez,
 J'ons dit ; allons draït à Varfailles,
 Allons émouver les entrailles
 De notre bon Roy. Jarniguié
 Je fons sûrs qu'il aura piquié
 De ly-même, & de son Royaume,
 Quand il vouïarra comme an l'empaume,
 Comme par tout ce n'est qu'abus ;
 Que la France n'est bian-tôt plus,
 Si sa bonté n'y remédie,
 Qu'un thiatre de barbarie.
 Allons donc vîte. En disant ça,
 Je fons partis, & nous velà.

Oh ! que j'en aurions à vous dire ;
 Si j'avions l'esprit de déduire
 Bian à point ça que je sçavons !
 D'autre méquier je ne faisons
 Depis troüas ans, que nous instruire,
 Qu'aller, venir, entendre luire,
 Et tant plus j'allons, je venons,
 Tant plus, bon Roy, j'en apprenons.

Pour vous faire tout ça comprendre,
 Faut toute l'affaire reprendre
 Du depis son commencement,
 Et l'amener jusqu'à présent.
 Guieu, merci j'ons bonne memoire.

Quand j'ons entendu queuque histoire,
 Là si bian racine alle prend,
 Qu'alle y quient comme du chiendent.

Quand le bon Guieu venit sus tarre,
 Ce fut pour y faire la guiarre
 A ses annemis; les dompter,
 Les abbattre, & pis conquêter
 Sus eux par sa force divaine
 (a) Ceux qu'il choüasit, & prédéstaine
 Depis toute l'éternité,
 Par une gratuite bonté,
 Pour être avec ly dans sa gloire.
 Or faut pas s'aviser de croire
 Que ces annemis-là foyont
 De char & d'os; qu'ils se voyont
 Comme l'an voit ce qu'est voyable.
 Ces annemis-là sont le Guiable
 Par révérence, & les péchez.
 Or de ces annemis cachez
 Comme c'est l'Orgüeil qu'est le Père,
 Pour les détruire, falloit faire
 La challe sur tout à stilà;
 Et velà justement velà
 Ce qu'il a fait. Dans une étable,

(a) *Sicut elegit nos in ipsi ante mundi constitu-
 tionem, ut essemus sancti & immaculati in conspe-
 tu ejus in charitate. Qui prædestinavit nos in ado-
 ptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum: se-
 cundum propositum voluntatis suæ. Eph. 1. V. 4.
 & seq.*

Né pauvre, souffrant, misérable,
 Jusqu'à trente ans il a vécu
 De toute la terre inconnu.
 A trente ans il sort de sa Ville ;
 Et va prêcher son Evangile
 Dans les bourgades, les desarts,
 Par monts, par vaux, le long des mars
 Aux pauvres gens comme nous autres,
 Il choisit pour ses douze Apôtres
 Des idiots, des gens grossiers,
 Enfin de pauvres Batteliers.
 Si par fois il parloit aux Prêtres,
 Aux Docteurs qui se disoient Maîtres
 Des autres, aux Pharisiens
 Qu'étoient de hauts & fiars vaurians,
 Comme qui diroit nos Jesuites,
 Il les appelloit hypocrites,
 Marcenaires, Loups ravissans,
 Sépulchres blanchis, reluisans
 En dehors par balles dorures,
 En dedans pleins de pouritures.
 Pour les humbles, & les petits,
 Il les appelloit ses Brebis,
 Son Troupiau, ses amis, ses Freres :
 Par des paroles débonnaires
 Les attiroit, les consoloit,
 De son Royaume leux parloit.
 Mais à ces gens, ne vous déplaife,
 Que prêchoit-il, par parenthèse ?
 L'humbleté. Quoy cor ? l'humbleté.

(a) Lorsque vous serez invité
 En quelque part , prenez la place
 Toujours la moindre , & la plus basse ;
 Car quiconque s'exaltera ,
 Difoit-il , abaissé sera.

Comme l'an vouloit éconduire
 Des Enfans , il se mint à dire :

(b) Laissez approcher ces Petits ;
 Et sçachez que mon Paradis
 N'est que pour eux , & leux semblables.
 Ces paroles sont remarquables ,
 Et montrent bian au doigt à l'œil
 Combien le bon Guieu hait l'orgueil.

Mais pour plus mieux nous prouver core
 Que les glorieux il abhorre ,
 Et que qui se plaît ici bas ,
 Des siens n'est , & ne sera pas ,
 Tout prêt de mourir il déclare
 Que le Royaume qu'il prépare
 A ses gens , (c) n'est point temporel ,
 Mais céleste & spirituel.
 D'où s'ensuit cette conséquence ,
 Que ce qu'est de la dépendance
 Du corps , comme honneurs , dignitez ,

(a) Luc. 14. v. 8. & seq.

(b) Sinite parvulos , & nolite eos prohibere ad
 me venire : *alium est enim regnum cœlorum.* Math.
 19. v. 4.

(c) *Regnum meum non est de hoc mundo.* Ioan.
 18. v. 36.

Richesses, pompes, vanitez
 Et ce Royaume, avont ensemble
 Queuque chose qui se ressemble,
 Comme en ont l'esprit & la char,
 Ou le Paradis & l'Enfar.

D'où s'ensuit core que l'Eglise
 Qu'est ce Royaume, en nulle guise
 Ne peut & ne dait nous forcer
 Par châtimens, mais nous présser
 Par amiquié, par remontrance
 A ly porter obaïssance :

Veue que rian de ce qu'a rapport
 A la char, n'est de son ressort.

A bian plus forte raison core,
 Comme aucun Chréquian ne l'inore,
 Alle n'a que voïar sus les Rois,
 Sus leux Sujets, ny sus leux Loix.
 S'ils faïfont bian, à la bonne heure,
 Parguié l'honneur leux en demeure;
 Ou bian s'ils sont des malheureux,
 De mauvais Rois, tant pis pour eux.
 C'est à Guieu qu'ils en rendront compte.

Pour revenir à notre conte;
 Le bon Guieu donc pour tarrasser
 A fait l'Orgueil, & l'écraser,
 Ayant tarminé sa carrière,
 Et près de son heure darnière,
 Après le souper se levit,
 De gliau dans un bassin varsit,
 Et pis l'Auteur de la Nature

An vit devant sa Criature
 Jusqu'en tarre s'humilier,
 Laver ses piés, les éssuier ;
 Pis s'étant remins à sa place,
 Dit : (a) *Velà comme faut que fasse*
Chacun de vous. Le Sarviteur
Ne vaut pas plus que son Seigneur,
Le Disciple plus que son Maître.
Si donc moi qui vous disez être
Tout ça ; qui le sis en éffet,
Lave vos piés comme j'ay fait,
Vous devez aussi, mes Apôtres,
Vous les laver les uns aux autres.
 Or quand l'an dit les piés laver,
 L'an dit ne se point élever,
 L'an dit s'abbaisser au contraire,
 Se méttre au-dessous de son frère ;
 Haïr tout ce qui peut enfin
 De l'orgüeil aigrir le levain.

Aussi ceux qu'ont dans la lecture
 Bouté le nez, par l'Escriture
 Voyont qu'eux, & leux descendans
 Se font dans les commencemens
 Guidés suivant ce biau modèle.
 Point de train, point de kiriéle

(a) *Scitis quid fecerim vobis ? Vos vocatis me*
Magister, & Domine : & benè dicitis : sum ete-
nim. Si ergo ego lavavi pedes vestros, Dominus, &
Magister : & vos debetis alter alterius lavare pe-
des. Joan. 13. v. 12.

De Laquais ; point d'habits pompeux.
 Tout ce qui reluisoit en eux ,
 C'étoit leux mœurs , leux sainte vie.
 Au guiantre s'ils portioient envie ,
 Comme font ceux de ce tems ,
 Aux bians , aux vanités des Grands.
 Tout leux bian , & toute leux fuite
 C'étoit les Pauvres. Leux mérite ,
 C'est-à-dire , leux fainteté ,
 Leux science , & leux humbleté
 Les faisoit choüasir entre mille.
 Encor n'étoit-il pas facile
 Après ce choüas dans ce tems-là ,
 De les faire Evêques pour ça.
 Vrament c'étoit la mar à boire.
 C'étoit des *ouï* , c'étoit des *voire*.
 Ils allioient vîte se cacher.
 Il falloit les aller chercher ,
 Et faissioient plus de résistance ,
 Que si tout drait à la potence
 Palsanguienne an les ût menés.
 Ils n'allioient point fourrer leux nez
 Oû morguienne ils n'avioient que faire.
 Chacun faisoit son ministère.
 An ne voyoit point à la Cour
 Ces Evêques-là nuit & jour
 Faire les piés de viaux , les couïêmes ;
 Y joïer mille stratagêmes ,
 Pour du Prince être bian venus ,
 Et renforcer leux revenus :

Y demeurer leux vie enquiére,
 Moins cor y charcher la lumière,
 Comme en un glieu d'enseignemens,
 (a) Pour composer leux Mandemens,
 Ils n'étoient pas sous la férule
 Du Pape. An se passoit de Bulle,
 Comme de tous ces ingrédians
 Que, pour augmenter les moyans,
 Et contenter son avarice,
 Il a pour chaque Bénéfice
 Sous son grand Bonnet inventés.

An voyoit pas de tous côtés
 Le monde s'adrésser à Rome,
 Et faire tenir au Bon homme
 De l'argent à confusion,
 Pour avoüar la parmission
 D'être l'homme de sa Gearmaine,
 Et le père de sa Cousaine.
 An voyoit pas tous ces Couvens
 De Penailions, de Mandians

(a) La plûpart des Evêques, avant de publier leurs Mandemens, ont grand soin de les communiquer au Cardinal Ministre, pour y ajouter & en retrancher ce qu'il juge à propos. Ils s'embarassent peu s'ils sont conformes à la parole de Dieu, pourvû qu'ils le soient aux intentions de la Cour. C'est une déference à laquelle M. de Ventimille sur tout n'a pas manqué depuis qu'il est Archevêque de Paris. Aussi tout le monde sçait le fruit que ses Mandemens, & Instructions Pastorales ont fait dans son Diocèze.

Tenir boutique en leux Eglise ;
 Faire méquier & marchandise
 D'Indulgences & de Pardons :
 Vendre Chapelets, Oraisons,
 Petits Trains, petits Reliquaires,
 Cordons, Ceintures, Scapulaires,
 Que les Saints Péres de ce tems
 Accordont à ces Fainians,
 Pour leux tenir glien de salaire,
 Et dans tous les Pays se faire
 D'eux, autant d'Espions épars,
 Et même au besoin (a) de Soudars.

An connoissoit ce que l'an nomme
 En ce tems-ci la Cour de Rome,
 Comme à Paris étoit connu
 Igna quatre ans Claude Fetu.

(a) Le Pape n'a point de partisans plus dévoués que les Religieux Mandians, parce qu'ils tiennent de lui tous leurs privileges. Ils prétendent n'être les Sujets que du Pape seul. Ils sont comme des Troupes que le Pape met en garnison dans toutes nos Villes & nos Campagnes à nos dépens, pour soutenir & faire valoir ses prétentions. Comme le nombre de leurs Pénitens est augmenté de beaucoup depuis l'interdit des bons Ministres, ils dirigent la conscience de la plus grande partie des membres de l'Etat. N'avoir pas une obéissance aveugle pour les décisions du Pape, dont ils font une espèce de Divinité, c'est le seul crime qu'ils jugent digne d'être puni, & pour lequel ils croient devoir refuser l'absolution.

Ignavoit point de Saint Office,
 Ce biau Saint pétri de malice.
 Ignavoit point (a) de Cardinaux;

(a) Il y avoit autrefois deux sortes d'Eglises dans les Villes. Les unes étoient comme les Paroisses d'aprésent, & se nommoient *Titres*; les autres étoient des Hôpitaux pour les Pauvres, que l'on appelloit *Diaconies*. Les *Titres* ou Paroisses étoient déffervies par des Prêtres, & les *Diaconies* gouvernées par des Diacres. Les Paroisses étoient appellées *Titres Cardinaux*, & les Prêtres qui y faisoient l'Office Divin, & y administroient les Sacremens, étoient appellés Cardinaux. Dans le Concile tenu à Rome en 853. les Diacres qui gouvernoient les *Diaconies* ou Hôpitaux, eurent aussi le titre de Cardinaux. Dans la suite des tems le nom de Cardinal qui étoit commun à tous les Prêtres Titulaires ou Curés, fut seulement attribué à ceux de Rome, & puis à sept Evêques des environs de cette Ville.

Innocent IV. donna aux Cardinaux le Chapeau rouge dans le Concile de Lyon en 1245. Belle matiere pour un Concile! Paul II. en 1464. leur donna l'habit rouge. Urbain VIII. leur accorda le titre d'Eminence. Depuis ces nouvelles attributions chimériques les Archevêques & Evêques ont été précédés par les Cardinaux. Quelle honte & quel avilissement pour les Evêques! Dès l'an 769. le Concile de Rome, tenu sous le Pape Etienne IV. avoit ordonné qu'aucun ne pourroit être élu Pape, qu'il ne fût Prêtre, ou Diacre Cardinal. Belle marque de vocation! Enfin en 1130. les Cardinaux commencèrent à devenir maîtres de l'Electio des Papes sous Innocent II. & se rendirent

Ny de ces malheureux Chapiaux ;
 Dont l'infarnale découvarte
 Sera la cause de la parte
 De tant d'Evêques, & d'Abbés,
 Qui brûlent d'en être afflubés.

O ! notre bon Roy, le dirons-je ?
 (Ça fait hideur quand l'an y songe !)
 An voyoit pas un (a) Cardinal,
 Quand se venoit le carnaval,
 Aller monté comme un saint George

les seuls Electeurs, à l'exclusion du reste du Clergé de Rome sous Alexandre III. en 1160. Est-ce ainsi que les Leons, les Gregoires, & tant d'autres ont été élus ? Voyez leurs Vies. Chapeau rouge, habit rouge, Titre d'Eminence &c. faste mondain : droit exclusif d'élire les Papes, usurpation criante.

(a) Le premier jour du carnaval un Prélat de Rome, qui est comme le Lieutenant général de Police, va par les rues accompagné de son cortège, pour annoncer l'ouverture du carnaval, & pour permettre aux Bourgeois de la Ville de se masquer, se déguiser & courir les Bals.

En France on fait des Prieres de quarante heures pendant ces jours-là. L'Eglise invite aux larmes & à la pénitence, & le Pape Successeur de saint Pierre, chef de l'Eglise, par un de ses Officiers, qui est un Ecclesiastique, invite aux débauches & aux dissolutions. Les hommes n'y sont-ils donc pas assez portés d'eux-mêmes, & sur tout ceux de Rome ? Sans doute que ce n'est plus une matière de Confession à Rome de s'être déguisé, & d'avoir couru le Bal, puisque le Pape en a donné la permission.

Dans chaque rue à pleine gorge
 Crier qu'an pouvoit s'habiller
 En chianlis, pis danser, baller :
 Disant que c'étoit le Saint Pére
 Qui bailloit congé de le faire.

An voyoit bian plus moins encor
 Les Papes grossir leux trésor,
 Et faire bouillir leux marmite
 De çartaine (a) taxe préscrite,
 Que paye par provision,
 Pour avouar leux protédion,
 Soit fille, ou femme qui s'ennuie
 De mener une honnête vie ;
 Qui s'enrôle dans le méquier
 De celles qu'an nomme Gibier ;
 Des Libartaines, des Vauriennes.

Oh ! que le Guiable a fait des siannes,

(a) Tout le monde sçait qu'il y a à Rome un quartier affecté pour les femmes de mauvaise vie, où elles sont soutenuës & protegées par la Police. Celles qui veulent faire profession publique de débauche se font inscrire sur le Registre, & payent une certaine taxe, au moyen de quoi elles n'ont plus à craindre d'être inquietées ni troublées dans l'exercice de leur métier. On sçait ce que disent les Partisans de Rome pour excuser un établissement si infâme, mais ce n'est pas ici le lieu de les réfuter. Les Preteurs, & les Ediles de l'ancienne Rome ne croyoient pas cette police nécessaire de leur tems. Comment l'est-elle devenue sous les Papes ?

Depis çertain tems en deçà,
 Et surtout dans ce Pays-là!
 Faut point mentir, Rome Payanne
 Valoit mieux que Rome Chrequianne,
 Talle qu'à présent an la voit.
 Si les faux Guieux alle ne croit,
 Alle se rit du véritable,
 Et la Salope immole au Guiable,
 Al'envie, à l'ambition
 Tout, jusqu'à la Religion.

Ici je n'entendons pas, Sire,
 Ce qui se commet de plus pire
 Parmi ses vilains habitans.
 Igna tout partout des méchans,
 Dans les Bourgs, Villes, Citadélles,
 Et même cheux nous à Sarcélles,
 Et tout partout aux environs;
 Mais ici ce que j'entendons,
 C'est que le Pape, & sa sequéle,
 Qu'ont juré de méttre en tutéle
 Rois, Princes Nobles, Roturiers,
 Grands, Petits, Eglise, Eglisiers,
 Dans cette entreprinse damnable
 Vous fafont tout ce que le Guiable
 Ly-même en parsonne feroit,
 Si le bon Guieu ly parméttoit.

Je ne craignons pas d'en trop dire.
 Vous-même en ferez Juge, Sire,
 Quand vous aurez tout entendu.
 Je ne l'ons pas nous-mêmes lû,

Je n'avons garde de le dire ,
 Veu que je n'ons jamais sçu luire ,
 Mais sangüié peut bian être crû ,
 Qui parle après Claude Fetu .
 Gna plus de *fiat* à sa parsonne ,
 Morgüié qu'à toute (*a*) la Sorbonne .
 Jarnigüienne il n'est pas Docteur ,
 Non ; mais c'est un rude Luiseur !
 Jarni quand un Livre il vous happe
 Tantia donc que d'abord le Pape ,
 Pour attirer dans ses panniaux ,
 S'est mins à vendre (*b*) des Chapiaux ,
 Mais d'une nouvelle fabrique .
 Il n'ût pas ouvert sa Boutique ,
 Que biantôt en voyit biau jeu .
 Chacun y courit comme au feu ,
 De Flandre , de France , d'Espagne ,
 Et du fin fond de l'Allemagne .

Or faut sçavoüiar que ces Chapiaux
 Ont ça qu'ils sont toujours nouviaux ;
 C'est-à-dire , que la manie
 Pour ces Chapiaux est infinie ;
 Que tant plus en avant l'an va ,
 Et tant plus envie an en a ;

(*a*) A la Sorbonne carcassienne , telle qu'elle est
 aujourd'hui depuis l'exclusion des cent Docteurs .
 Ce n'est pas beaucoup dire .

(*b*) C'est Innocent IV. qui a été l'Inventeur de
 ces Chapeaux . Voyez la note sur l'origine des Car-
 dinaux , ci-devant .

Et leux vartu morguienne est telle,
 Qu'alle vous brûle la çarvèlle
 Tant à ceux-là qui les portent,
 Qu'à ceux-là qui les souhaitent.
 Et pis ces çarvèlles brûlées,
 Autrement dit enforcèllées,
 Pour la plûpart couront les champs,
 Et ne parlont à tous venans,
 Que de Rome, que du Saint Père ;
 Leux difant, qu'étant le Vicaire
 De Guieu, faut de nécessité
 Qu'il ait la même autorité
 Sus tout ce qui groüille sus tarre ;
 Et que quand aveuc sa Quiare,
 Ainsi qu'un Rominagrobis,
 Il est dessus sa chaise assis,
 Tout ce qu'il dit font des oracles,
 Tout ce qu'il fait font des miracles :
 Qu'il peut ôter, bouter, ranger,
 Déplacer, enfin tout changer,
 Et même le bon Guieu (a) dédire.

(a) Carolus Ruinus en ces Conseils, dit, que le Pape peut ordonner contre les Epîtres de S. Paul. *Consil. 109. num. 1. vol. 5.*

Les Décisions de la Rote de Rome, & Antoine Mariana Jesuite, en ses Additions sur ces Décisions, soutiennent que la puissance du Pape est plus grande que celle de l'Apôtre, pouvant déroger aux dits & paroles Apostoliques. *Decis. 1. num. 3. in Add. ad Decis. Rot. novas de Bigam. n. 9.*

Dans les endroits qui pourriont nuire
 A ses bonnes intentions,
 Et saintes résolutions.
 Car faut sçavoïar que saint l'an nomme
 Anni, tout ce qui viant de Rome:
 Dessesins, complots, prétentions,
 Et noires machinations;
 Enfin tout ce qui favorise
 Les desseins qu'il a fus l'Eglise,
 Et core plus l'ambition,
 Et déloyale passion
 D'avoïar le Souverain Empire
 Sus les Rois, & de pouvoïar dire,
 (Boutant ce qu'il est en oubli,)
 (a) Que toute la Tarre est à ly.
 Et pis à l'appui de la boule
 De leux côté venont en foule
 Picpus, Recolets, Capucins,
 Et pareils autres Fantassins,
 Francs Goujats, & gens à besface,
 Qui par leur maine & leux grimace
 Bian plus au Pape soumettent
 D'Esclaves, qu'ils ne conquêtont
 D'Enfans à Guieu; qu'ont moins de joye
 Pour cent Pecheurs hors de la voye
 Qui méne à la pardition,

(a) Allusion à une chanson qui couroit dans
 Paris il y a quelques années, dont le refrain étoit:
*Je crois, quand j'ay bien bù, que toute la terre est
 à moy.*

Qu'ils n'ont de satisfaction,
 Quand ils ont fait, vaille que vaille,
 Pour le Pape queuque trouvaille.

Mais morguié, Sire, tous ces Gens
 Ne sont cor qu'apprenti-vaurians,
 Quand ce viant qu'an les récompare
 Aveuque ces Démons de tarre
 Qui sont par le monde épandus.
 Oh ! c'est ceux-là qui sont des drus !
 L'an peut bian dire aveuc franchise
 Qu'ils avont défolé l'Eglise
 Plus cent fois que tous ces pendants
 Et de Calvins, & de Luthars.
 Du moins ceux-ci par leux retraite,
 Avont laissé l'Eglise nêtte,
 Et par leux séparation
 Emporté leux contagion.

Mais cette maudite varmaine,
 Bian qu'alle n'ait que fial & haine
 Envars l'Eglise, y veut réster
 Pour plus mieux la persécuter.
 C'est comme ces Vars pleins de force
 Qui s'arrêton pas à l'écorce
 De l'arbre qu'ils veulent manger,
 Mais vont drait au cœur le ronger.
 Ces vilains sçavont que saint Piarre.
 Ou ses Successeurs, sont sus tarre
 (a) La grosse piarre du mitan,

Qui

(a) Tu es Petrus, & super hanc petram, aedifi-

Qui quient l'Eglise, & que Satan
 Auec tous les autres vieux Guiables
 Ne feront à jamais capables
 D'avoïar sus alle le dessus :
 Eux qui croyont en sçavoïar plus
 Que les Vieux, par mille machaines,
 Soutarrains, maines, contre-maines,
 Morguïé voulont tout hazarder
 A celle fin de dégrader
 Petit à petit cette piarre.
 Ils l'ont entrepris, le tonnarre,
 Quand ils en auront fait assez,
 Pourra seul de ces insensés
 Confondre les desseins coupables ;
 Et pis auec les autres Guiables
 Les envoyer à la parfin
 Faire leux Sabat & leux train.
 Mais en attendant voici comme
 Ils vous enjôlont le Bon homme.

Vous prétendez, ly disont-ils,
 Par des moyans fins & subtils
 Dominer seul dans ce bas monde ?
 Mais si queuqu'un ne vous seconde,
 De l'ar que vous vous y prenez,
 Vous vous y casserez le nez.

*cabo Ecclesiam meam, & porta Inferi non præval-
 lebunt adversus eam. Math. c. 16. v. 18.* Vous
 êtes Pierre, & sur cette Pierre je bâtirai mon Egli-
 se, & les portes de l'Enfer ne prévaudront point
 contre elle.

Ça qu'est pas chose bian facile ;
 Mais vous pouvez dormir tranquille ,
 Faire du lard tout votre foû ,
 Si vous le voulez. J'ons itou
 Cartaine entreprinze nouvelle
 Qui nous travaille la çarvêlle ,
 Où je voudrins bian réüffir.
 Vous êtes pour nous y farvir
 Partie enquierement capable ,
 Si vous l'avez pour agreiable.
 J'allons vous dire ce que c'est.

Je prenons un rude interest ,
 Tous tant qu'en notre Ordre je sommes ;
 Pour faire arriver tous les hommes
 A leux salut ; mais après tout
 Je n'en vianrons jamais à bout ,
 Tandis que l'ancien Evangile ,
 Qu'est des trois quarts trop difficile ,
 En son enquier demeurera ;
 Et jamais Guieu ne remplira
 Son Paradis , si dans la vie
 A ça queuqu'un ne remédie.
 Parguié vous qu'êtes du méquier ;
 Vous sçavez bian tout le premier
 Si la panse d'un A vous faites
 De ce qu'est écrit. Quand vous êtes
 En himeur , oh ! vous enfilez
 Les biaux discours , & vous parlez
 Comme saint Paul la bouche ouyarte ,
 C'est une verité ; mais çarte

C'est pas le tout de bian parler ;
 C'est qu'il faut itou se régler
 Sus ce qu'an dit ; & c'est, Saint Père,
 Ce que vous ne voulez point faire
 Ny vous, ny tout le genre humain.
 Or pour attraper le Malin,
 Ecoutez la ruse subtile.
 J'ons fait un nouvel Evangile,
 Mais un Evangile morguie
 Qui boute tout sus le bon pie.
 Gnaura quasi plus rian à faire
 Pour se sauver ; bian au contraire,
 Tant plus moins (a) an y songera,
 Tant plus drait au Ciel an ira.
 Car, voyez-vous, notre Saint Fère,
 Ce qui nous pard pour l'ordinaire,

(a) Suivant le principe des Jesuites, on ne fait
 du mal qu'à proportion qu'on croit le faire. Une
 action qu'on fait sans en connoître la malice n'est
 point peché, & ne mérite aucune punition ; une
 action dont on connoît la malice, mais que l'on
 commet sans connoître Dieu, telle qu'est, par
 exemple, celle d'un Sauvage qui en a aflassiné un
 autre, n'est qu'un péché contre l'ordre naturel,
 ou peché *Philosophique*, mais non pas un peché
 contre Dieu, ou *Théologique*, & ne scauroit être
 puni par le supplice de l'Enfer. Ce qui a fait dire au
 Cardinal Sfondrate, homme conséquent, & qui
 avoit pénétré à fond les principes de la Société :
Que c'étoit une faveur pour de certains hommes,
d'avoir ignoré qu'il y a un Dieu. Sfond. Nod. præd.
 refer. part. 1. §. II. n. 3.

C'est pas de mal faire en éffet;
 Mais de songer que mal an fait,
 Suivant cette balle Sentence :

Abonni soit qui mal y pense.

J'ons tout ce qui nous faut pour ça.

D'abord notre grand (*a*) Molina
 Homme sçavant & faine mouche.

A bouté la premiere couche

A notre Evangile nouviau.

Son Livre est comme le barciau

Dans lequeul il a prins naissance ;

Pis j'ons eu bian-tôt abondance,

(*b*) De grands Auteurs, de biaux Esprits
 Qu'avont composé plus d'Ecrits

(*a*) Voyez ce qui est dit de Molina dans les
 Notes sur Philotanus . pag. 142.

(*b*) La liste des principaux de ces Auteurs célè-
 bres est rapportée dans la cinquième Lettre au Pro-
 vincial. Les voici. Villabobos, Conink, Liams,
 Achokier, Dealkofer, Dellacruz, Veracruz,
 Ugolin, Tambourin, Fernadez, Martinez, Sua-
 rez, Henriquez, Vasquez, Lopez, Gomez,
 Sanchez, de Vechis, de Grassis, de Grassalis, de
 Pitigianis, de Graphæis, Squilanti, Bizozeri,
 Barcola, de Bobadilla, Simancha, Perez Delara,
 Aldretta, Lorca, de Scarcia, Quaranta, Sco-
 phra, Pedrezza, Cabtezza, Bisbe, Dias, de Cla-
 vasio, Villagut, Adam à Mandem, Iribarne,
 Binsfeld, Volfangi à Verberg, Vostery, Stre-
 vesdorf. O ! mon Père, s'écrie M. Pascal, après
 avoir fait cette énumération, tous ces gens - là
 étoient-ils Chrétiens ?

Oh ! qu'il n'en quiendroit dans la plaine
 De saint Denis , où la doctrine
 De cet Evangile nouviau
 Est morguie passée au blutiau.
 An l'a saffée & ressaflée,
 Rafainée , & subtilisée,
 De magnière que chaque Auteur
 An a tiré toute la fleur.

Maintenant donc , notre saint Père,
 Ce qu'il est quéstion de faire ,
 C'est, sans faire semblant de rian ,
 D'abolir l'Evangile ancian ;
 De l'envoyer bian loin au piautre,
 Et de bailler la vogue au nôtre ;
 Mais nianmoins si fainement ,
 Que le monde insensiblement
 S'en accommode , & le reçoive ,
 Sans que du troc il s'apparçoive.
 Vous pouvez , comme étant le Chef ,
 De l'Eglise torner la clef ,
 A bas brit en ouvrir la porte ,
 Pis si bian si biau faire en forte ,
 Qu'en place de ces vieux Docteurs ,
 Qui ne sont que des radoteurs ,
 Qu'avont copié les Apôtres ,
 Je pissions voüar bian-tôt (a) les nôtres.

(a) Il est certain que le but que se proposent les Jesuites , est de devenir les maîtres du Monde entier. L'un des moyens dont ils se servent , c'est

de régler la foi, les mœurs, & les consciences ; mais pour en venir-là, il faut décrier les Pères de l'Eglise, & substituer à leur place leurs Auteurs Jesuites, ou Jesuitiques. C'est ce qu'ils s'efforcent de faire. On peut juger du mépris qu'ils font des saints Pères, & de la préférence qu'ils donnent à leurs Auteurs, par les extraits suivans.

In questionibus ad mores pertinentibus, non tam ex Patribus, quam ex lumine natura & ratione respondemus. Dans les questions qui regardent les mœurs, nous avons moins égard à ce qu'ont dit les Pères, qu'à ce que dicte la raison, & la lumière de la nature. *Francol. in Cl. Rom. lib. 2. disp. 7. n. 25.*

Cyprianus fuit inter Rigoristas, quibus visa fuit poenitentia sera, poenitentia nulla. Saint Cyprien étoit de ces Rigoristes, qui ont pensé que la pénitence que l'on fait à la fin de sa vie, est une pénitence nulle, & qui ne sert de rien. *Id. l. 1. in pref. ad Cler. Rom. pag. 3. ibid. disp. 3.*

Sententiis spiritu vehementiori prolatis abundant: PP. presertim Augustinus. Les Pères, & surtout S. Augustin sont pleins de maximes outrées. *Id. lib. 2. disp. 7. n. 2.*

D. Augustinus in bello quod Pelagianis intulit, in extrema pericula declinavit. Dans la guerre que S. Augustin a faite aux Pelagiens, ce Père s'est joué dans les derniers embaras. *Ps. Adamo Jesuita, in lib. Calvinus suismet, & D. Augustini armis profligatus. c. 7.*

In explicandâ gratiâ & predestinatione excessit (Augustinus) modum. En expliquant la grace & la prédestination, il (S. Augustin) a passé les bornes. *Ibid. c. 8.*

Quosdam aliquos errores oppugnat Augustinus, aliqua dicit extrema opposita in speciem scientia.

Quand S. Augustin attaque quelques erreurs, il avance de certaines choses qui semblent être favorables à l'extrémité opposée. Rob. Steph. dans les cahiers qu'il a dictés dans le Séminaire de Liège. Diss. 2. sect. 2. subsect. 7.

Le même, subsect. 6. dit que non seulement S. Augustin, mais S. Paul même s'est laissé emporter par l'impetuosité de son naturel qu'il a fourni des armes à Calvin pour la défense de son hérésie Que si S. Augustin avoit parlé plus clairement, il n'auroit pas donné occasion à des erreurs si pernicieuses. . . .

Il ajoute encore ce blasphème, Que l'Écriture auroit pu empêcher la perte de plusieurs, si elle avoit exprimé les Verités Catholiques d'une manière plus claire & plus nette. Non solum Augustinum, sed & sanctum Paulum in suis Epistolis naturali fervore abreptum. . . . arma subministrasse Calvino ad haresis suæ defensionem Si S. Augustinus clariùs locutus fuisset, tam perniciosis erroribus occasionem non præbisset. Imò dici potest Scripturam potuisse, Veritates Catholicas clariùs exprimendo, plurimorum perniciem impedire. Que circa fidem emergunt difficultates, è veteribus haurienda: Doctrina morum à recentioribus sumenda. Dans les difficultés qui regardent la Foi, on doit consulter les anciens, mais en fait de Morale, il faut s'en tenir à la doctrine des Modernes. Cellot. de Hier. l. 8. c. 16. p. 714.

In definiendis quidam circa credenda occurrentibus difficultatibus, quò antiquiores fuerint auctores, è majoris ponderis censentur ipsorum placita, tanquam viciniora traditioni, doctrinaque Apostolica. In dirimendis tamen controversiis circa agenda entis, potior ex adverso habetur ratio Doctorum recentiorum qui præsentium temporum morumque con-

Velà le but où je courons ;
 Sarvez-nous , je vous sarvirons.
 A nous voüar chacun à la maine ,
 Vrament an auroit de la peine
 A se bouter dans le çarviau
 Que je sçauriemmes troubler gliau ;
 Mais têtiguié notre Saint Père,
 Oh ! têtiguié laissez-nous faire.
 Igna pas guiau , comme l'an dit ,
 Pire que celle qui croupit.
 Tels que vous voyez que je sommes ,
 J'en difons moins que je n'en fommes.

ditiones perspectas habent. Lorsqu'il s'agit de définir des points qui regardent la Foi , plus les Auteurs sont anciens , plus leurs décisions doivent avoir de poids , comme étant plus voisins de la tradition & de la doctrine des Apôtres ; mais dans la Morale celles des nouveaux Docteurs doivent au contraire être préférées , parce qu'ils connoissent les mœurs & les maximes des tems où nous sommes.
 Reginal. in præf.

Beneficiarii tenentur-ne restituere proventus beneficiorum quibus malè usi sunt ? Antiqui affirmant , negant recentiores ; sed tu ne deseras prædictam sententiam liberantem supradictos ab onere restitutionis. Les bénéficiers sont-ils obligés de restituer les revenus de leurs Bénéfices dont ils ont fait un mauvais usage ? Les anciens disent qu'oüi , mais les nouveaux disent que non. Mais pour vous tenez-vous-en à cette opinion , qui décharge ceux dont nous venons de parler de l'obligation de restituer. Diana. part. 5. tract. 8. Resp. 31.

Tels qui nous croyont leux valets,
 Sont eux-mêmes dans nos filets,
 Eux-mêmes portent nos entraves
 Ny plus ny moins que des Esclaves
 Les Rois mêmes, tout Rois qu'ils sont,
 Souvent pas un pas ne font,
 Qui ne soit de notre agréiance.
 Il avont pour eux l'apparence,
 Mais de tout ce qu'ils avont fait,
 J'ons été le ressort secret.

Voulons, difont-ils, mais morguienne
 Igna point de *voulons* qu'y quienne
 Si je n'avions itou voulu,
 Leux biau *voulons* seroit tondu.

Encore un coup notre Saint Père,
 Sarvez-nous, & nous laissez faire.

Du depis ce complot maudit,
 Qui voudroit faire le récit
 Des lâchetés, des tricheries,
 Des faussetés, des fourberies
 Que Rome a faites tour à tour,
 Pour faire à ces Démons sa cour,
 En auroit une ratelée.

Plus longue que la grande Allée
 Qui viant drait à votre Chaquiau.
 Deja l'Evangile à vau-gliau
 Seroit gna biaux jours à la nage,
 S'il n'étoit du bon Guieu l'Ouvrage.

Nos Très-Saints Pères tout d'un coup
 N'ayont pas à la gueule au Loup.

Abandonné leux Bargerie.
 Tidié nanain ! La fourberie
 Eut comme-ça mal charrié ;
 Haro sus eux l'an ût crié.
 D'abord petite nonchalance ,
 Pis veritable négligence ,
 Pis oubli , refus , abandon ,
 Et pis ouyarte trahison.
 Oh ! velà comme les compères
 Avont scû mener leux affaires.
 Et si core les bonnes Gens
 Dans l'entrè-deux ont mins du tems ;
 Pour afin que l'accoutumance
 Se mitonnît ; que l'ignorance
 Parmi les Peuples se glissît ,
 Et pis que faire an les laissît.
 Mais le bon Guieu qui toujours veille ,
 Lorsque l'an croiaroit qu'il sommeille ,
 S'il parmet que la Vérité
 Parde biauoup de sa clairté,
 Ne souffre pas qu'alle s'éteigne.
 Toujours gna queuqu'un qui l'enseigne :
 Et pis un petit lumignon
 Peut devenir un grand brandon.
 C'est-là , SIRE , notre espérance
 Que je fondons sus l'assistance
 Qu'a Guieu prominze à ses Enfans
 Tout jusques à la fin des tems.
 An voit par écrit que l'Eglise ,
 Maugré que l'an la tyrannise ,

Sus la tarre subsistera ,
 Tant que le (a) monde durera ;
 Mais pas moins combian de gens , Sire ,
 Quand vianra le grand jour à luire ,
 Des maux qu'ils ont faits , ou causés ,
 Payeront lors les pots cassés !
 Prions Guieu qu'il les convartisse.
 Revenons. Le premier sarvice
 Qu'avont nos Saints Péres rendu ,
 Suivant le complot convenu ,
 C'est quand ces Guiables paroissirent ,
 Et tout d'abord se rébellirent
 Contre Guieu , comme de leux tems
 Jadis faisirent les Ancians.
 Car tout comme eux , ils bataillirent ,
 Et comme eux itou chamaillirent
 (b) Aveuc saint Thomas , soutenant

(a) *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem saculi.* Et assûrez-vous que je serai toujourns avec vous jusqu'à la fin du monde. *Math. c. 28. v. 20.*

(b) Les Anges apostâts aussi-tôt après leur création se revoltèrent contre Dieu. Alors , dit Saint Jean dans l'Apocalypse , il se donna une grande bataille dans le Ciel. Michel & ses Anges combattoient contre le Dragon , & le Dragon avec ses Anges combattoit contre lui. *Et factum est praelium magnum in caelo. Michaël & Angeli ejus praeliabantur cum Dracone , & Draco pugnabat , & Angeli ejus.* *Ap. c. 12. v. 7.* Les Jesuites aussi-tôt après leur Institution se sont aussi revoltés contre Dieu ;

Que Guieu n'est pas assez puissant
 Sus le cœur de sa Criature,
 Pour la faire sans contraignure,
 Agir tres-infailliblement,
 Quoi que toujours très-librement.
 Disant core dans leux dispute
 Que l'Homme du depis sa chute
 (a) De ly-même à la Grace peut
 Cooperer,

en combattant sa Toute-Puissance sur le cœur de
 l'homme, son Souverain Domaine sur sa créa-
 ture; en abolissant l'obligation de l'aimer, &c.
 De même que saint Michel a combattu contre les
 Anges rebelles, saint Thomas, c'est-à-dire, les
 Dominicains ses Disciples ont combattu contre ces
 nouveaux rebelles dans les *Congrégations de Au-*
xiliis. Mais quelle difference! Saint Michel rem-
 porta une victoire complete; le Dragon & ses
 Anges furent les plus foibles, & depuis ce tems-là
 ils ne parurent plus dans le Ciel. *Et non value-*
runt, neque locus inventus est eorum amplius in caelo.
 Mais les Jesuites sont toujours dans l'Eglise, & ils
 y sont plus puissans que jamais, non qu'ils n'ayent
 été vaincus & terrassés par les Dominicains, mais
 parce que les Papes qui connoissoient l'utilité qu'ils
 pouvoient en tirer pour l'avancement de leurs pré-
 tentions, les ont toujours soutenus. Ils ont donc
 mieux aimé sacrifier les verités de la Religion,
 que de perdre les Jesuites. *Voyez la seconde Note*
cy-après.

(a) Si l'homme peut de lui-même cooperer à
 la Grace, le consentement à la Grace vient donc
 de l'homme seul. Il se doit à lui seul d'avoir con-

Cooperer, ou non s'il veut.

J'entendons pas bien tout ça, Sire,
 Mais je l'avons entendu luire,
 Et comme entendu je l'avons,
 Tout mot à mot je le rendons.
 Mais ce qu'est bien intelligible,
 C'est qu'il n'a pas été possible
 Depis ce tems-là d'engager
 Aucuns des Papes à juger,
 Eux qu'avont toute la science,
 Tout l'estoc, & la suffisance,
 Lequel (a) avoit aieu raison

senti ; Il n'est point redevable à Dieu de ce consentement, & par conséquent il partage avec Dieu la gloire de son salut éternel. Blasphème qu'a enseigné Molina, & qu'enseignent tous les Jesuites & leurs Sectateurs.

(a) Paul V. qui succéda à Clement VIII. avoit fait dresser la Bulle qui devoit condamner les Jesuites après la tenuë des Congregations de *Auxiliis*, mais ayant convoqué le 28. Novembre 1607. une assemblée des Cardinaux, & trois jours après ayant fait venir les Généraux des deux Ordres, il leur donna un écrit, par lequel il declaroit que les Disputans & les Consultants sur l'affaire de *Auxiliis*, pouvoient s'en retourner chez eux ; & qu'il publieroit la décision quand il le trouveroit à propos. Par la suite il y eut un Decret de l'Inquisition du premier Décembre 1611. qui défendit de laisser imprimer aucun Ecrit sur les matieres traitées dans les Congregations de *Auxiliis*, même sous prétexte de commenter S. Thomas, sans en avoir obtenu la permission de l'Inquisition. Cette indulgence pour les Jesuites, étoit une récompense.

De saint Thomas, ou du Demon:
 Ils le sçaviont bian vartuchoute!
 Mais falloit se faire une route,
 Par queuque chose commencer,
 Afin qu'ignût plus qu'à gliffer.
 Parguié, quand l'an a bû chopaine,
 L'an fait venir pinte sans peine,
 Pis deux, pis troüas; si bian, si biau,
 Qu'an vuide à la fin le tonniau.
 En tout, quand en train l'an se boute,
 Gna que le premier coup qui coute.
 Après ce premier pas fauté,
 Chacun tirit de son côté.
 De l'étang an lâchit la bonde:

se de la soumission qu'ils avoient eüe pour l'Interdit que ce Pape venoit de jeter sur la Republique de Venise, & un dédommagement des mauvais traitemens qu'ils en avoient reçûs. En éffet ces Pères déjà soupçonnés de cabaler sourdement contre l'Etat, & rébellés aux ordres du Doge, qui avoit défendu d'avoir égard à l'Interdit, furent chassés par le Senat.

Le silence que Paul V. imposa aux deux partis, fut une victoire pour les Jesuites. Ce fut un triomphe pour eux d'avoir évité l'anathême. Ils en firent des rejoüissances publiques en Espagne & ailleurs. Quelques instances que les Dominicains ayent faites alors, & pendant plus de quatre-vingts ans après, pour la publication de la décision, ils ne l'ont jamais pû obtenir des Papes. On peut regarder cette Epoque comme le commencement & l'origine des maux présens de l'Eglise.

L'an ne voyit plus dans le monde
 D'honneurs rendus qu'à nos Démons ?
 Dans leux Livres , dans leux Sarmons
 Et dos , & ventre ils s'en donnirent.
 Bian-tôt ils contagionnirent ,
 Peuples , Princes , Prêtres , Prélats ,
 Et faifirent tant de dégats ,
 Que (a) nouviautés ils appellirent
 Ce qu'étoit vieux , & baptifirent
 Du sacré nom d'Ancianneté ,
 Leux sacrilége Nouviauté.

An n'entendoit rian (b) à l'Office.
 Falloit assister au Sarvice ,

(a) Les Jesuites prétendent que les Offices de l'Eglise ne doivent point être traduits dans les Langues vulgaires , par l'opposition qu'ils ont à tout ce qui peut contribuer à augmenter les lumières des Fidèles , & à leur faire connoître à fond notre sainte Religion , qui n'est décriée par les Hérétiques , que parce qu'ils ne la connoissent pas , & qu'ils n'en jugent que par les abus qui ne s'y multiplient que trop tous les jours , & qui font le sujet des larmes des gens de bien.

(b) Les Jesuites & ceux de leur parti traitent de Novateurs ceux à qui il leur plaît de donner le nom de Jansenistes, c'est-à-dire , ceux qui s'attachent à l'ancienne Doctrine de l'Eglise. Ils s'imaginent que la leur doit être maintenant celle de l'Eglise , parce qu'il y a plus de cent ans qu'elle y est tolérée. C'est innover, selon eux , que de remonter aux tems qui les ont précédés. *D'où venez-vous* , osent-ils dire avec un front d'airain , à ceux qui parlent un autre langage qu'eux ? *Vous ne datez que d'hier.*

Faut-il dire, les bras ballans,
 Ou marmoter des *Quonians*,
 Des *Dominés* ; car leux magnières
 Serient qu'an disit ses Prières
 Sans que l'an y comprenît rian,
 Sçachant que c'est-là le moyan
 D'entretenir dans l'inorance,
 Et de cacher leux manigance.
 Saint Thomas, & Saint Augustin
 N'étiqnt pas exemts de venin
 Alors, à les entendre dire,
 L'an n'osoit quasi plus les luire.
 Leux Disciples (queulle piquié !)
 Aviont eux-mêmes lâché pié,
 Sinon en changeant de (a) Doctraine,
 Du moins en en faisant la maine.
 Pour de l'ouvrage cor tailler,
 Et les cartes plus mieux broüiller,
 Velà-t-il pas que le Saint Père

(a) Depuis les Congregations de *Auxiliis*, les Dominicains ou Thomistes ont conservé le fond de leur doctrine, mais la plûpart d'entr'eux l'ont fait avec des ménagemens qui ont donné de grands avantages aux Jesuites, & qui ont beaucoup contribué à obscurcir les verités de la Grace. Ils les ont obscurcies par des expressions empruntées des Molinistes, comme celles de *Grace suffisante*, *Pouvoir prochain*, inconnuës auparavant, & ils les ont altererées même par des subtilités favorables au Molinisme. Voyez la seconde Lettre au Provincial.

Envoje un nommé (a) Famulaire ,

(a) Ce fameux Formulaire a été dressé à l'occasion de cinq Propositions , attribuées à Cornelius Jansenius , Evêque d'Ypres. Les voici.

I. PROPOSITION.

Aliqua Dei præcepta hominibus justis volentibus & conantibus secundum præsentem quas habent vires, sunt impossibilia : deest quoque illis gratia quæ possibilis fiant.

II. PROPOSITION.

Interiori gratiæ in statu naturæ lapsæ nunquam resistitur.

III. PROPOSITION.

Ad merendum & demerendum in statu naturæ lapsæ , non requiritur in homine libertas à necessitate, sed sufficit libertas à coactione.

IV. PROPOSITION.

Semipelagiani admittebant prævenientis gratiæ interioris necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei : & in hoc erant hæretici, quod velent eam gratiam esse talem, cui posset humana voluntas resistere, vel obtemperare.

V. PROPOSITION.

Semipelagianum est dicere, Christum pro omnibus omnino hominibus mortuum fuisse, & sanguinem fuisse.

Le Formulaire a été fait en trois manières, & en trois tems differens. Le premier par M. de Marca Archevêque de Toulouse en 1656. Le second, par l'Assemblée du Clergé, l'année suivante. Enfin le troisiéme, qui est celui qui a eu lieu, est celui qu'a dressé & envoyé le Pape Alexandre VII. par sa Bulle du 15. Février 1665. Il est conçu en ces termes.

Ego N. Constitutioni Apostolica Innocentii X. data die 31. Maii 1653. & Constitutioni Alexandri VII. data die 16. Octobris 1655. Summorum Pontificum me subjicio : & quinque Propositiones ex Cornelii Jansenii libro, cui nomen AUGUSTINUS, excerptas, & in sensu ab eodem Autore intento, prout illas per dictas Constitutiones. Sedes Apostolica damnavit, sincero animo rejicio ac damno. Et ita juro : Sic me Deus adjuvet, & hac Sancta Dei Evangelia. C'est-à-dire, Je soussigné me soumetts à la Constitution Apostolique d'Innocent X. Souverain Pontife du 31. May 1653. & à celle d'Alexandre VII. son Successeur, du 16. Octobre 1655. & je rejette & condamne sincérement les cinq Propositions extraites du Livre de Cornelius Jansenius, intitulé AUGUSTINUS, dans le propre sens du même Auteur, selon que le Siege Apostolique les a condamnées par lesdites Constitutions. Je le jure ainsi : Ainsi Dieu me soit en aide, & ces saints Evangiles.

Serment téméraire, & en même tems formidable, qu'on exige comme un préalable nécessaire de tous ceux qui se présentent pour les Saints Ordres. Serment qui fait fremir quand on fait reflexion qu'il est pour les uns un horrible parjure, puisqu'ils sçavent qu'ils jurent & attestent une chose fausse, & pour les autres une temerité sans exemple, puisqu'ils sçavent que ce qu'ils jurent est au

Homme épart dans les faux Sarmens ,
 Pour forcer les honnêtes gens
 A jurer à toute aventure ,
 Et risquer de faire un parjure ,
 Ou , sinon , pour fouir ses fureurs ,
 Aller chercher du pain ailleurs.
 Si l'an n'avoit pas lû l'histoire ,
 Non, l'an ne pourroit jamais croire
 Les maux & publics & secrets
 Que ce tison d'Enfar a faits.
 Mais de tous le plus pitoyable ,
 Dont l'Eglise est inconsolable ,
 C'est la parte (a) de Port-Royal.

moins obscur pour eux. Les Evêques sont respon-
 sables devant Dieu , & du parjure qu'ils font eux-
 mêmes , & de tous ceux qu'ils font faire dans leurs
 Diocèses, & les Papes , de tous ceux qu'ils font faire
 dans tous les Diocèses.

(a) L'occasion , ou pour mieux dire le pretexte
 de la destruction de Port Royal , fut la Bulle *Vener-
 nam Domini* , de Clement XI. donnée le 20. Oc-
 tobre 1705. On demanda aux Religieuses de ce
 Monastere la signature de cette Bulle , quoique ni
 les Evêques ni le Pape n'eussent point ordonné
 qu'on la signât. Elles consentirent à la signer ;
 mais comme elles sçavoient l'abus que l'on faisoit
 de cette Bulle , elles prirent la précaution d'ajouter
 à la Formule qu'on avoit prescrite , que *c'étoit
 sans déroger à ce qui s'étoit passé à leur égard à la
 paix de l'Eglise , sous le Pape Clement IX.* Cette
 précaution si sage & si innocente , fut le pretexte

C'étoit - là comme l'Arfenal ;
 D'où cette Mère défolée
 Et prefque par tout dépeuplée ;
 Dans un recoin de l'univars
 Fourniffoit à fes vras Soudars
 Ces balles armes flamboïantes ;
 Qu'ont toujours été triomphantes ;

dont on fe fervit pour les perdre. Je dis le pré-
 texte , car M. le Cardinal de Noailles avoua à
 leur Confefleur ; que leur perte étoit réfoluë ,
 de quelque manière qu'elles euflent agi. Le Roy
 follicita & obtint du Pape une Bulle pour la fup-
 preffion de Port-Royal, qui fut donnée le 27. Mars
 1708. & où le Pape dit que cette Maifon étoit *le*
nid de l'héréfie. Après quelques formalités de pro-
 cedures , où toutes les règles furent violées ; com-
 me cette affaire n'alloit pas affez vîte au gré des
 Jefuites , on la termina par des voyes de fait. M.
 d'Argenfon Lieutenant de Police , fit enlever ces
 faintes Filles par Ordre du Roy le 29. Octobre
 1709. pour les difperfer toutes en differens Couvens
 du Royaume. L'on démolit dans la fuite de fond
 en comble la Maifon & l'Eglife. Enfin par une
 entreprife qui fait horreur, & bien digne de l'Efprit
 Jefuitique , qui prenoit à cette affaire , on porta
 la barbarie jufqu'à déterrer en 1711. tous les corps
 qui étoient dans l'Eglife & dans le Cimetiere, pour
 les faire transporter ailleurs. C'eft ainfi que finit
 cette Maifon , dont Dieu s'étoit fervi pour répan-
 dre une odeur de vie dans fon Eglife. Dieu après
 s'en être fervi pour accomplir fes deffeins , l'en-
 leva du milieu d'un fiécle qui n'en étoit pas digne.

Cat. hift. tom. 2. pag. 140. & suiv.

Et le feront à l'avenir,
 Pour ceux qui sçauront s'en munir.
 Ce scélérat de Famulaire,
 Avec son ar contrit, austère,
 Le dirons-je, notre bon Roy ?
 Hélas ! trompit la bonne foy
 De votre Auguste grand-grand Père ;
 Et par malheur ly faisit faire
 Ce qu'il ût toujours regrétté,
 S'il ût connu la vérité.
 C'est aux Rois à protéger, SIRE,
 L'Eglise, & non à la conduire ;
 Et si-tôt qu'ils s'en garmentont,
 Les Tyrans ils en devenont ;
 Parce qu'il faut une assistance
 Qu'aux Rois jamais Guieu ne dispense ;
 C'est à d'autres qu'il la départ.
 Ils avont leux méquier à part
 Qu'ils doivent tâcher de bian faire.
 Oh ! mais l'Eglise est notre Mère :
 Alle est fleube, alle est ici-bas
 Sans appui ; je devons-t-il pas
 La venger, ly préter main-forte ?
 O ! vous qui parlez de la sorte,
 Ecoutez bian, & retenez.
 Celui-là par qui vous régnéz,
 Qu'est ly-même votre puissance,
 Chome-t-il de votre assistance ?
 Est-nan fleube, est-nan dépourvû,
 Quand de Guieu l'an est soutenu ?

Croyez-nous, Pissans de la Tarre,
 Faites taire votre Tonnarre,
 Rian ici-bas ne périra
 Que ce que le bon Guieu voura.
 Tout votre tourment est frivole,
 Il fera plus d'une parole,
 D'un clin d'œil, quand il sera tems,
 Que vous & tous vos Régimens.
 Oh mais ! quand l'an voit l'Hérasie,
 Qui veut semer la zizanie,
 Est-ce qu'an ne dait pas tâcher
 De la détruire, & l'arracher ?
 Ecoutons de Guieu la Sentence.
Laiissés croître cette semence,
 (a) *De crainte, en faisant autrement*
Que vous n'arrachiais le froment.
 C'est ce qu'est bian arrivé, SIRE,
 Le Roy qui se laissit séduire,
 La zizanie il cultivit,
 Et le bon grain, il l'arrachit.

Tant que la France sera France,
 Du Grand Loüis la souvenance
 Dans le cœur de Franças vivra,
 Mais, SIRE, ce qui tarnira,
 (Disons - le,) sa vie & sa gloire,
 C'est qu'en luisant sa balle histoire,
 An vouïarra dans ce grand Régneur,

(a) *Ne fortè colligentes zizania, tradicetis similitudinem eis & triticum. Math. 13. v. 25.*

De Port-Royal le Détruisieur.

Les Passans voyant ses ruïnes ;
 Diront , en frapant leux poitraines ;
 » Les Rois Payans persécution
 » Les Saints dans le tems qu'ils vivent ;
 » L o u i s , pour vouloïar trop complaire
 » A çartain vilain Famulaire ,
 » Suivant un aveugle transport ,
 » Les pourchassit après leux mort.

Maugré tout ça , ce Famulaire
 N'étoit pourtant que l'Emissaire
 Du Pape , qui venit cheux nous
 Flâner , & nous tâter le poux ,
 Pour mon-voïar queulle contenance
 Je tenions , & queulle accüeillance
 Je pourrions faire à la Guenon
 Qu'engendrit un çartain Démon
 Nommé (a) , Tellier & qu'en cachette

(a) Le Pere Tellier , fils de Charles Tellier , pauvre Sabotier de la Paroisse de Coulonces , en basse Normandie , Diocèse de Coutances , né trois mois après le mariage de son père , & de sa mère ; si on en croit l'Auteur de sa vie , n'étoit ni Philosophe , ni Théologien , ni homme de belles Lettres ; mais en récompense il étoit hardi , fourbe , & regardoit la sincérité du cœur & de la bouche comme le plus grand de tous les vices. Qualités précieuses pour être un excellent Jesuite , & qui le mirent en crédit dans la Societé au dessus des Doucins , des Tournemines , &c. Il devint le Confesseur du Roy après la mort du Père la

Au élevoit à la brochétte,
 Pour mettre la darnière main
 A leux détéstable déseïn.

Je n'ons point vû la Criature,
 Mais c'est un Monstre de Nature,
 Suiuant ce que Claude Fétu
 Dans son gros Livre nous a lû.
 Pour plus mieux jouier sa marote,
 Alle est habillée en Dévote ;
 Point de pagnier, point de frisons :
 Alle porte de grands jupons,

Qui

Chaise ; & c'est à lui - seul que la Compagnie est
 redevable de la Constitution *Unigenitus*.

En 1711. il engagea le Roy à demander au Pape
 une Constitution contre le Livre des *Réflexions Mo-
 rales*. On ne sçait point au vrai quels motifs il
 emploïa pour déterminer le Roy à renvoyer à
 Rome, sans consulter les Evêques de son Royau-
 me, le jugement d'une affaire dont ils devoient
 naturellement être les Juges en premiere instance ;
 mais il est tres-certain qu'aucun Evêque, excepté
 ceux de Luçon & de la Rochelle, qui s'étoient
 avilis jusqu'à se rendre les simples Secrétaires de
 ce Père, ne se joignit au Roy pour demander
 cette Bulle au Pape. Ainsi on peut dire qu'elle est
 l'ouvrage d'un seul Jesuite, qui s'étoit préparé à ce
 chef-d'œuvre par cent fauiletés avancées avec la
 dernière impudence, dans sa défense des Chrétiens
 de la Chine, par la fourberie de Doüay, & par
 l'intrigue toute récente de l'Abbé de Saron, Tré-
 sorier de la Sainte Chapelle de Vincennes. *Hist.
 du Liv. des Refl. 1. part. §. 7. p. 29.*

Qui ly vont traînant par derrière,
 Comme une vieille Douïairière,
 Pour couvrir ses gigots tortus,
 Et ses grands vilains prés crochus.

An voit à son bras un Rolaire,
 Que la vilaine ne dit guère.

Sa coiffe est basse; a grands fichus
 Diçà, dilà bian étendus,
 Pour cacher sa hideuse face,
 Son grand brichet, & sa carcasse.

Sus son front, tout au biau miglietu,
 Est écrit le Saint (a) Nom de Guieu.

Qu'alle porte tout exprès, SIRE,
 Pour l'outrager, & le maudire.

Dès en venant au monde, alle ût
 Une magnière de scorbut,

Ou de peste dans la machoire.

Par la marguié faut bian le croire,

Car ce n'est qu'ordure, & que pus

Au mitan, dessous, & dessus;

Jusque-là que notre Saint Père

Vous dit, qu'il a parcé (b) l'ulcère

(a) La Constitution commence par ces mots :
Unigenitus Dei Filius, &c.

(b) *Perspicuè novimus summam hujusmodi librâ
 perniciem idè potissimùm progredi & invalescere,
 quòd eadem intùs lateat, & velut improba sanies,
 non nisi secto ulcere foras erumpat.*

Nous avons reconnu tres-distinctement, que le
 progrès dangereux qu'il a fait (le Livre des Rése-

Ly-même, pour faire aboutir
 L'aposteumme, & faire sortir
 Tout le velin, & la cangrenne ;
 Mais le Bon homme y part sa peine :
 Tant plus au tour d'alle il en fait,
 Tant plus l'inféction s'y met.

L'an n'entend partout que blasphêmes
 Cheux alle ; ses paroles mêmes
 Ne sont que malédictions,
 Qu'injures, qu'imprécations
 Contre (a) un Prêtre qu'alle déchire :

xions Morales,) & qui s'augmente tous les
 jours, vient principalement, de ce que le venin
 de ce Livre est très-caché, semblable à un abcès,
 dont la pourriture ne peut sortir qu'après qu'on y
 a fait des incisions. *Préamb. de la Const.*

(a) Il y a long-tems que des personnes judicieu-
 ses ont dit qu'il ne falloit que lire la Constitution
 pour la détester, & la regarder comme un ouvra-
 ge conçu & exécuté par une Caballe ennemie de
 Dieu, & de sa Vérité. Le Pape appelle dans le
 préambule de sa Constitution le P. Quesnel Maî-
 tre de mensonge, Séducteur plein d'artifices,
 qui ne fait éclater dans ses discours les apparences
 de la plus solide pieté, que pour insinuer impér-
 céptiblement ses dogmes dangereux, & que
 pour introduire, sous les dehors de la sainteté, des
 Sectes qui conduisent les hommes à leur perte....
 Vrai fils de l'ancien Père de mensonge, &c. Est-
 ce un Pape, est-ce le Père commun de tous les Fi-
 déles, qui traite ainsi un de ses Enfans, un saint
 Prêtre qui a passé toute sa vie dans la médi-

Pourquoi ? parce qu'il ose dire
 En franças , ce qu'ont en latin
 Dit saint Paul , & saint Augustin :

Aveuc tout ça cette Maudite
 Contrefait si bian l'hypocrite ,
 Qu'à moins d'y viser tout exprès ,
 Et la regarder de bian près ,
 L'an croüaroit qu'alle est nêtte , & saine ;
 Comme en Eté gliau de la Seine.
 Et pis dame ! alle mène un train ,
 Guieu sçait comme ! Sus le chemin
 Ses Gens vont criant , gare , gare.
 Il ly faut morguienne une escarre ;
 Se ranger , ôter son chapiau ,

tation , & la pratique de la parole de Dieu ? Quand même il seroit vrai que le P. Quesnel se fût trompé en quelques endroits , qui a révélé à Clement XI. que le P. Quesnel a eû intention d'introduire des Sectes pernicieuses , & d'insinuer des dogmes dangereux pour perdre les hommes ? Autrefois les Papes n'étoient point infailibles : ils prétendent l'être aujourd'hui ; ce n'est point encore assez pour eux , ils veulent être *les Scrutateurs des reins & des cœurs.*

Le Pere Quesnel a écrit plusieurs Lettres respectueuses au Pape ; il a demandé d'être entendu ; il s'est offert de se soumettre en cas qu'ilût erré. On n'a point voulu l'entendre , parce que le complot étoit formé de le condamner lui & son Livre , ou pour mieux dire Jesus-Christ & sa Vérité. *Consilium fecerunt ut Jesum dolo tenerent , & occiderent. Math. 26. v. 4.*

Comme à queuque chose de biau.
 Pis en après fuit son bagage,
 Son train, & tout son équipage,
 Qui sont Chevaux, Mulets, Chamiaux,
 Chargés de Mîtres, de Chapiaux,
 Que la Droléffe vous étale
 Pour faire courir après alle.
 Ce qui morguié ne rate pas ;
 Car autour d'alle an voit Prélats,
 Abbés & gens de tous étages,
 Jusques aux Cuiſtres des Collages,
 Regnier leux Religion,
 Pour avoüar sa protéction.
 C'est à qui par minauderies,
 Contes cornus, bouffonneries,
 A Madame sa cour fera,
 Et passe-tems ly baillera.
 D'aucuns luisons (a) des Comédies,
 D'autres çartaines rapsodies
 De (b) chansons qu'ils vont fredonnant.

(a) Les Jésuites ont composé deux Comédies ;
 l'une intitulée ; *La Femme Docteur*, ou, *La Théologie tombée en quenouille* : & l'autre ; *Le Saint déniché*. Ces bons Pères en ont régélé leurs Amis,
 & leurs Dévotes. Ils ont fait faire plusieurs Editions
 de *La femme Docteur*. Elle a même été représentée
 publiquement à dans le Séminaire. Pièce
 tres-propre pour inspirer aux jeunes Ecclesiastiques,
 par qui elle a été représentée, l'esprit de leur
 état.

(b) Les Jésuites firent imprimer au mois de

Tout ça réjouit grandement
 La Giptianne, & la fait rire :
 Mais rian n'est tal que de médire,
 Injurier, calomnier,
 Quand l'an veut la désennuier.
 Oh jarniguié ! la calomnie
 Est son élément & sa vie.
 Partant qui veut bian engrainer
 Près d'alle, à ça dait s'adonner.
 Et ce que gna cor de facile,
 C'est morguié qu'il est inutile
 Aveuc alle de tant torner
 Pour mentir, ni d'affaisonner
 Fainement une calomnie ;
 La plus noire, & la plus hardie
 Est la bonne, & ce qu'il ly faut ;
 Et c'est par il à qu'un (a) Herault ;

Septembre 1731. une chanson de dix-neuf couplets, intitulée ; *Le Chef-d'œuvre d'un inconnu, ou Chanson nouvelle sur l'air des pendus*, avec une glose sur chaque couplet. C'est un tissu d'impudences & de calomnies atroces & grossières, qui font horreur. Faut-il s'en étonner ? Si les Jésuites ne se soutiennent que par les calomnies, dans les Livres qu'ils avoient, que peut-on attendre d'eux dans leurs Libelles anonimes ?

(a) M. Hérault, Lieutenant de Police. Sa réputation est par tout établie, à l'égard de ce qui est dit ici de lui ; il seroit superflu de le prouver par des faits qui ne sont que trop connus du Public.

(a) Languet, & Mr (b) de Marseille,
 Auprès d'alle font merveille;
 Y brillont comme le biau jour,
 Et font (c) les Premiers de sa Cour.

(a) M. Languet ci-devant Evêq. de Soissons, à présent Archevêque, ou plutôt Grand-Prévost de Sens. On ne peut mieux justifier ce qui est avancé ici sur son compte, qu'en renvoyant le Lecteur aux Lettres que M. l'Evêque de Montpellier lui a écrites, & sur-tout à la sixième en date du 17. Decembre 1731. *Je cherche, lui dit ce Prélat pag. 2. dans les 277. pages de votre Réponse, la simplicité, la candeur, la bonne foi; & par tout j'ai la douleur de vous voir bien éloigné de ces vertus. Ne vous fâchez pas de mes paroles. Plus d'une fois on vous a fait le même reproche, & on en a donné des preuves convaincantes. Celles que je vais produire mettront la chose dans un si grand jour, qu'il n'y aura plus que des aveugles volontaires qui puissent ajouter foi à vos déclamations. M. de Montpellier a tenu parole à M. de Sens. Il faut lire cette Lettre.*

(b) Voyez les Lettres de M. de Montpellier à M. de Marseille. *Il ne faut pas beaucoup de lumière, lui dit-il dans sa seconde Lettre, pag. 1. pour s'appercevoir que vous supprimez de mon texte tout ce qui vous incommode; que vous cherchez à donner le change sur divers points; que vous faites semblant d'user d'indulgence à mon égard, quand vous vous sentez pressé; que vous triomphez, quand vous n'avez rien de bon à m'opposer, & que vous n'êtes jamais plus éloigné de la vérité, que quand vous vous mettez en colère, sous prétexte de venger les droits de la Vérité.*

(c) Ces Messieurs ont eû pour récompense de

Quand cette malheureuse Engence
 Commencit à paroître en France,
 Et que l'an vit ce fruit nouviau,
 Vous étiais encore au barciau.
 Le Roy qui fut du Famulaire
 La dupe, de la Minagère
 Le fut cor plus : il l'accüeillit,
 A bras ouvarts la recevit.
 Il s'en falloit que la bonne ame
 Ne fût alors si grosse Dame!
 En arrivant de son Pays,
 A l'entendre, un petit taudis
 Ly suffisoit ; mais la Carogne,
 Aveuc son grand nez de Cicogne,
 En sçavoit long ! Notre bon Roy,
 Qu'étoit de la plus bonne foi
 Que l'an pisse au grand jamais être,
 Croyit devoüar faire paraître
 Son cœur roïal en son endroit.
 Il s'imaginait être en droit
 D'employer sa Toute-pissance
 Pour alle ; & voulit que la France
 Pour Sainte la reconnoissît,
 Et de franc cœur s'y soumettît.

Mais pourtant ne voulant rian faire
 D'injuste, ni de téméraire,

leur sincerité & de leur droiture ; Sçavoir, M. Hé-
 rault la Charge de Conseiller d'Etat ; M. Lan-
 guet l'Archevêché de Sens ; & M. de Marseille le
 Pallium.

Pour voir s'il ne se trompoit pas,
 (a) Rassemblit tout plein de Prélats,
 Qui ma Droléffe examainirent
 Pour la femme, & ly demandirent
 Son Catéchisme en abrégé.
 Presque tretsous (b) qu'avoient gagé

(a) M. le Cardinal de Noailles avoit déclaré qu'il n'étoit point pour une acceptation faite dans une Assemblée d'Evêques trouvez à Paris, & qu'il ne jugeoit rien de meilleur que des Assemblées Provinciales, mais on persuada au Roy que le parti des Assemblées Provinciales proposé par le C. de Noailles, & par les premiers Magistrats, n'étoit pas le plus convenable, & le Roy décida qu'il se feroit une Assemblée des Prélats qui se trouvoient à Paris, ou à la Cour. D'autres y furent aussi appelés par le P. Tellier, pour appuyer les résolutions qu'il avoit dessein d'y faire prendre. Voyez les Notes sur Philotanus, p. 158. & suiv.

(b) De tous les Prélats qui desiroient l'acceptation de la Bulle à quelque prix que ce fût, il n'y en avoit point de plus ardent que l'Evêque de Meaux, à présent Cardinal de Bissy. Il exigea du Père D. Benoit Fontaine, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vannes, en reconnoissance des obligations qu'il lui avoit, qu'il travaillât à chercher les mauvais sens qu'on pouvoit donner aux 101. Propositions condamnées par la Bulle, qui étoit toute nouvellement arrivée. Ce Religieux qui étoit sçavant Théologien, & honnête homme, représenta inutilement à ce Prélat que plusieurs de ces Propositions étant identiques avec des propositions de l'Ecriture-Sainte, & des Saints Pères,

De l'approuver, tant s'intriguirent,
 Et tant (a) d'emplâtres ly boutirent,
 Que le Roy bal & bian dupé,
 Et par l'apparence trompé,
 Croyit vouïar dans cette Coureuse
 Une phisologie heureuse,
 Qu'alloit le trouble extarmainer,
 Et la paix de Guieu ramener :
 Mais les Gens de bian vartiguienne
 Qui connoïssont bian la Vaurienne,
 D'où qu'alle étoit, où qu'alle alloit,
 Et ce que faire alle venoit,
 Vars le bon Guieu les mains levirent ;
 Et pis humblement remontrirent

& d'autres n'exprimant que des véritez certaines sans aucune ambiguïté, ni dans le sens, ni dans les termes ; il n'étoit pas possible d'y trouver de mauvais sens qui ne fussent forcez, & aussi éloignez de la signification naturelle des paroles, que des intentions du Pere Quesnel. M. de Meaux dit qu'il seroit content, pourvû qu'il y trouvât des sens selon lesquels ont pût les condamner, tels qu'ils püssent être. D. Benoit eut la fausse complaisance de travailler sur ce plan, & dit en remettant son interprétation au Prélat, *qu'autant en emportoit le vent*. Cette interprétation toute fausse & arbitraire qu'elle étoit, ne laissa pas d'être d'un grand usage pour M. de Meaux. *Hist. du Liv. des Rest. part 1. pag. 70.*

(a) Les interprétations remplies de faussetés, de calomnies & de contradictions données aux 101. Propositions.

Au bon Roy tout ce qu'en étoit.
 Mais ly morguié qui ne voyoit
 Que par les yeux d'un (a) certain traître,
 Qui sçavoit ly faire paraître
 Noïar ce qu'est blanc, blanc ce qu'est
 noïar,
 Déplayit son royal pouvoïar,
 Pour faire à tout le monde croire
 Ce qu'il croyoit; mais la victoire
 De son côté pas ne tornit;
 Ce bon Prince expérimentit
 Qu'un grand Roy ne peut pas grand'chose,
 Quand c'est au bon Guieu qu'il s'oppose.
 Il peut bian par la têtiguié
 Mettre cent mille hommes sus pié,
 Exarcer mille barbaries,
 Piller les bians, ôter les vies;
 Mais, SIRE, avec tout son pouvoïar
 Il ne sçauroit faire *vouloïar*:
 C'est chose par trop relevée,
 Et qu'est à Guieu seul réservée.
 Je voyïmes donc ce cher Roy
 Usurpant du bon Guieu l'emploi,
 Vouloïar exarcer sa pissance
 Sus les cœurs de toute la France,
 Par prisons, par banissemens,
 Et pareils autres traitemens;
 Mais plus il fit de violences.

(a) Le P. Tellier.

Plus il trouvit de résistances
 A ses desseins : & la raison ?
 Il vouloit oui, Guieu vouloit non.
 Que c'est une tarrible affaire,
 Que d'avoüar Guieu pour Advarsaire !
 Tout étoit poussé par excès.
 Il (*a*) alloit faire le procès
 Même à Monseigneur de Noailles
 Son propre Pasteur. Les Canailles
 Qui la Donzelle sousteniont,
 D'aïse plus ne se conteniont.
 Ce n'étoit que réjouissances,
 Dévartissemens, & bombances.

(*a*) Le Pape devoit envoyer un Bref de *décardinalisation* de M. le Cardinal de Noailles ; & le P. Tellier avoit engagé le Roy, qui n'avoit point été au Parlement depuis plus de cinquante ans, à y aller faire enregistrer une Déclaration qui auroit servi de fondement au procès qu'on vouloit faire au Cardinal de Noailles, & aux Evêques qui lui étoient unis.

L'ordre du Roy étoit déjà expédié pour faire tendre la Grand' Chambre du Parlement : mais à peine la Couronne eût-elle passé sur la tête du jeune Dauphin, que tout cet appareil dressé contre les Evêques opposans, disparut comme un songe. Il s'éleva tout à coup un cri universel en leur faveur : l'indignation éclata de toutes parts contre leurs Adversaires, & particulièrement contre les Jésuites, qui avoient fait un abus si énorme du crédit qu'ils s'étoient acquis sous le règne précédent. *Hist. du Liv. des Rest. 1. part. pag. 388.*

Ils s'en alliont la couronner,
 Pis en triomphe la mener
 Par les Pays. Ses équipages,
 Ses chevaux, & ses attelages,
 Tout étoit prêt : mais, alte-là.
 Le Roy meurt, tout d'un coup volà
 L'écuèle avec la fricassée
 Parmi les cendres renvarsée.
 Tout s'en allit berlinenvars ;
 Tous (a) les cachots furent ouvarts ;

Tous

(a) On voit dans l'Histoire du Livre des Réflexions 1. partie, page 389. la Liste de ceux à qui la liberté fut rendue après la mort de Louis XIV. Elle est divisée en cinq classes. La première comprend les Evêques qui avoient reçu des défenses de sortir de leurs Diocèses, au nombre de seize. La seconde, les Docteurs exclus des Assemblées au nombre de sept. La troisième, les Fugitifs au nombre de vingt-quatre. La quatrième, les Exilez, au nombre de vingt-sept. Enfin la cinquième comprend les Prisonniers, au nombre de dix-neuf. L'Auteur remarque que cette Liste, quoique nombreuse, ne comprend que les plus distinguez d'entre ceux dont les contestations de l'Eglise avoient attiré la disgrâce, & que le nombre de ceux qui eurent part à la délivrance accordée par M. le Régent, & qui étoient ou exilez, ou détenus prisonniers en differens lieux pour le même sujet, étoit beaucoup plus grand, mais que leurs noms ne lui sont pas connus. M. Parquet, alors Bachelier de Sorbonne, étoit du nombre des prisonniers ; aujourd'hui, grace à son apostasie, il est Curé de S. Nicolas des Champs.

Tous les Prisogniers en sortirent ;
 Les Bannis cheux eux revenirent,
 Et Madame Construction

[C'est un des noms de la Guenon,
 Car *Unigentrus* an l'appelle
 Cor si l'an veut] la Paronnelle,
 Quoiqu'il en soit, se renfoncit
 Dans sa coquille, & se cachit.

Mais ce fut pas pour long-tems, SIRE,
 Le bon Guieu ne faisit reluire,
 Dans cette talle extremité,
 Ce petit rayon de clairté,
 Que pour aux sians faire comprendre
 Qu'il veilloit sus eux ; leux apprendre
 Que rian sus tarre n'arrivoit
 Que parce qu'il le parmettoit ;
 Qu'ils devioit avoüar bon courage,
 Et qu'il en feroit davantage
 Quand serioit venus ses momens,
 Mais qu'il n'en étoit pas cor tems.
 Eh pour ça non ! cette étincelle
 Ne fut, SIRE, que comme celle
 Qui raïonnit sus le Thabor ;
 Et la Vérité devoit cor,
 Pour être plus balle & plus claire,
 Souffrir l'éclipse du Calvaire.

Pisque je sons à vos genoux,
 Notre bon Roy, parmettez-nous
 De vous parler d'un cœur sincère.
 Eh ! que serions - je venu faire,

S'il nous falloit en vous parlant,
 Nous servir de déguisement ?
 Oiii, pis donc quil faut vous le dire,
 C'étoit sous votre Règne, SIRE,
 Ou pour mieux dire sous stilà
 De ce vieux Prêtre que velà,
 Que le bon Guieu devoit parmétre
 Que je voyissions à la léttre
 S'accomplir la prédiction
 Touchant l'Abomination
 Qui doit fièrement être assise
 Tout au fin mitan de l'Eglise.

O ! SIRE, qu'il nous est amar
 De vous dire que Lucifer,
 Aussi bian que notre Sorcière,
 Et ceux qui l'ont mit en lumière,
 N'avoient été core jamais
 Si triomphants, si satisfaits,
 Que depis que par complaisance
 Vous laissez l'Eglise & la France
 A la marci de ce Clabaud
 Que je (a) voüarrions sus l'échafaut,

(a) Cette expression paroîtra peut-être un peu forte à quelques-uns ; cependant quelques considérations particulières, comme le dessein concerté, & en partie mis à exécution d'abolir le premier Parlement du Royaume, qui est par l'Etat le Dépositaire & la Colonne de ses Loix ; cette Auguste Compagnie, traitée avec le dernier opprobre ; l'autorité du Roy compromise en toutes occ

Si sa subtile hypocrisie
 Ne vous cacheoit sa perfidie!
 Je laissons ce qui s'est passé
 Avant que vous l'eussiez placé
 Si près de vous. C'est à ly, S I R E ,
 Qu'étoit réservé de conduire

casions ; l'emprisonnement ou l'exil des plus fides Serviteurs du Roy , & des plus dignes Ministres de l'Eglise ; la dissipation des Finances , employées à souûoyer largement les Persecuteurs du mérite & de la vertu ; le renversement des Loix & des Maximes fondamentales de la Monarchie ; les Traités faits aux dépens des interêts & de l'honneur de la Nation , avec les Puissances Voisines , pour être en paix avec elles , afin de donner tous ses soins à la guerre qu'on a déclarée aux Sujets du Roy : La Protection du Roi prostituée sans pudeur , & au scandale de toute l'Europe , aux Membres les plus infâmes , & aux brigandages les plus criminels d'une malheureuse Séccte , qui a trempé ses mains sacrilèges dans le sang de deux de nos Rois , & dont les démarches journalières font voir qu'elle ne respire encore que le sang , & que l'anéantissement de l'Etat , pour en faire un Sacrifice d'une agréable odeur à une Puissance superbe & ambitieuse , dont l'humilité devoit faire le caractere essentiel & distinctif , mais qui ne peut tourner ses regards sur nous , sans un vif sentiment de jalousie & de convoitise : Ces considérations , dis - je , & quelques - autres de même nature , ont fait qu'on n'a osé se donner la liberté de supprimer cette expression. C'est au Public judicieux & éclairé à en déterminer le sens ,

L'Affaire à sa perfection ;
De réduire la Nation
Sous les piés de cette Matrône ;
Et de la bouter sus le trône.

& à décider si elle doit être prise à la lettre, ou
pour une licence poétique.

*Des raisons éssentiéles ont obligé
d'interrompre l'impréssion de cette
Harangue. On en donnera la suite
incessamment. En attendant le Pu-
blic est averti de se tenir en garde
contre les Falsificateurs.*

